

LE SNESUP en mai-juin 1968

Version revue et augmentée
Danielle Tartakowsky

Le dépôt des archives de Guy Odent à la direction du SNESup, effectué en 2016, m'avait permis une première approche de l'histoire du syndicat en mai-juin 1968, réalisée à la demande de la direction du SNESup et mise en ligne sur le site du syndicat en mai 2018¹. J'y soulignais ses insuffisances, imputables à certaines lacunes dans la collection du *Bulletin du SNESup* conservée et consultée par moi au siège du syndicat, et aux limites d'une histoire qui devait à la nature de ces archives, assurément précieuses, de demeurer une histoire « par le haut ». Les initiatives prises par la direction du SNESup à l'occasion du cinquantenaire de mai-juin 68 ont permis de rassembler depuis des témoignages, mis en ligne², et de bénéficier du dépôt des archives de Bernard Herszberg qui complètent utilement la collection du *Bulletin* et contiennent de nombreux communiqués, circulaires et motions couvrant la période durant laquelle celui-ci a été secrétaire général du syndicat de fait puis en titre. Ces nouveaux apports m'ont permis de revoir et de compléter ce qui n'était une première esquisse, s'agissant en particulier des congrès d'avril 1967 et mars 1969³.

1966 – 1968 : ASPIRATIONS TECHNOCRATIQUES, CONCURRENTIELLES ET SÉLECTIVES

Dans la seconde moitié des années soixante, les universités de la plupart des pays industriels (et de quelques autres) sont ébranlées par une crise provoquée par leur inadéquation à la croissance exponentielle du nombre d'étudiants et à l'inadéquation grandissante de leurs missions aux mutations économiques et technologiques partout à l'œuvre. En France, l'Université comptait quelque 29 000 étudiants après qu'une loi de juillet 1896 ait constitué les facultés en universités. En 1968, le nombre d'étudiants qui s'est accru de 10 à 15 % par an depuis le début des années soixante avoisine le demi-million, sans qu'aucune modification des structures administratives ou de la pédagogie ne soit intervenue dans l'entre-deux.

Des projets réformateurs et modernisateurs ont été esquissés dès 1956 lors du colloque de Caen organisé par Pierre Mendès France. Le processus de libéralisation économique qui s'amorce en France à la veille du V^{ème} plan⁴ leur vaut de resurgir dix ans plus tard sous d'autres formes. Le premier colloque de Caen avait mis l'accent sur la question des moyens qui connurent une effective

1 <http://www.snesup.fr/article/danielle-tartakowsky-le-snesup-en-mai-juin-1968>.

2 <http://www.snesup.fr/article/mai-1968-et-le-snesup-souvenirs-de-militant.e.s>.

3 Ce travail a été mené à partir d'une photocopie de la partie des archives Odent consacrée à 1968 et de la numérisation des archives Herszberg, l'une et l'autre réalisées par les bons soins du SNESup que je tiens à remercier. Les originaux ont été ou seront déposés aux Archives du monde du travail, à Roubaix, aux Archives du monde du travail, à Roubaix où ils sont ou seront consultables et dotés d'une cote qui fait, ici, défaut. En son absence, nous indiquons simplement la localisation des documents cités par la mention A.O. (archives Odent) ou A.H. (archives Herszberg). Quelques documents proviennent également de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC).

4 Michel Margairaz, Danielle Tartakowsky (dir.) : « 1968. Entre libération et libéralisation. La grande bifurcation », PUR, 2010.

croissance dans les années ultérieures. Le second colloque, organisé en novembre 1966 par l'Association d'Études pour l'expansion de la Recherche scientifique (AEERS) se focalise avec plus d'évidence sur les questions de structures en mettant à son ordre du jour la nécessaire réforme des statuts d'une Université demeurée frappée du sceau de l'organisation napoléonienne, la réforme de la recherche et la formation permanente. Il s'essaie à définir de nouvelles structures inspirées de l'étranger, des universités américaines en premier lieu.

Le rapporteur André Lichnerowicz (alors président de la commission ministérielle sur l'enseignement des mathématiques) préconise des universités devenues des établissements publics dotés d'une véritable autonomie, qui définiront leurs propres programmes et diplômes en favorisant les contacts interdisciplinaires et devront être en concurrence, les diplômes nationaux devenant l'exception. Le premier cycle en serait détaché. Le rapport envisage des formes de cogestion : Assemblée d'universités regroupant tous les professeurs et maîtres de conférences, des représentants des maîtres-assistants, assistants, et étudiants, Sénat constitué par les représentants de tous les départements, Conseil d'administration formé pour moitié de membres élus par le personnel universitaire et pour l'autre de personnalités nommées par la tutelle « *à raison de leurs compétences scientifiques, administratives, économiques ou financières* », Président élu par le Sénat pour trois années reconductibles. Les crédits continueront à être attribués par l'État en fonction des besoins évalués par le ministère, le contrôle des finances s'effectuant a posteriori. La dotation en enseignants sera globale « *sous forme de postes budgétaires, sans affectation prédéterminée par l'administration de tutelle* ». Le colloque, conclu par Christian Fouchet, alors ministre de l'Éducation nationale, doit à ses ambiguïtés et à ses contradictions de susciter autant d'enthousiasme que de méfiance.

À gauche, ces orientations sont combattues par des organisations politiques et syndicales se réclamant d'une « *université démocratique* » dont le plan Langevin-Wallon (1947) demeure la matrice, explicite ou non.

Ce plan, qui relève de la culture de la régulation mise en œuvre à la Libération, confère une place stratégique à l'État et au Plan. Considérant que « *les besoins nouveaux de l'économie moderne posent la nécessité d'une réforme de notre enseignement qui, dans sa structure actuelle, n'est plus adapté aux conditions économiques et sociales* », il assigne aux universités trois objectifs principaux : la « *formation professionnelle pour les professions essentiellement fondées sur des connaissances intellectuelles* », la « *contribution aux progrès de la science et de la formation de chercheurs scientifiques* », la « *diffusion de la culture scientifique, littéraire, artistique* ». Il préconise la mise en place d'un enseignement pré-universitaire au sein du secondaire et la disparition de la césure Universités /Grandes Écoles.

Dès 1964, l'UNEF publie son *Manifeste pour une réforme démocratique de l'enseignement supérieur*. Il assigne à l'État de prendre en charge l'intégralité de l'enseignement supérieur qu'il s'agit de soustraire « *aux intérêts économiques privés* » et se réclame d'une « *planification de l'enseignement supérieur en fonction des besoins réels et à long terme de l'économie de la société* ». Ce rôle dévolu à l'État suppose un développement parallèle de l'autonomie comprise dans une acception qui diffère de celle du colloque de Caen et la « *nationalisation effective de l'enseignement supérieur* » impliquant de « *décentraliser les pouvoirs de gestion, de permettre aux étudiants et aux*

professeurs de prendre en charge leurs problèmes dans le cadre de la planification ».

Le colloque de Caen suscite de nouveaux contre feux : En septembre 1966, le PCF publie dans *l'École et la Nation* un programme *Pour une réforme de l'enseignement* du secondaire au supérieur qui est une manière de mise à jour du plan Langevin-Wallon et la FEN, en décembre 1967, un *Document pour une démocratisation de l'enseignement supérieur*.

Le SGEN ne s'inscrit pas dans cette même filiation. En février de la même année, il publie dans *Syndicalisme universitaire* un *Projet de réforme de l'École* intégrant la question de l'enseignement supérieur. À contre-pied des autres programmes, il préconise notamment un enseignement de premier cycle confié à des collèges universitaires, une autonomie budgétaire permettant de recruter, par contrat, des professeurs associés, français ou étrangers et une recherche concentrée dans moins d'une dizaine de grandes universités, définies comme des « *pôles de croissance* ».

LE SNESUP, DU COLLOQUE DE CAEN À LA VEILLE DE MAI 1968

Le SNESUP et le SNCS sont issus d'une scission du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SNESR) advenue en mars 1956, et demeurent, à son égal, affiliés à la FEN. En 1965, quelques dix ans plus tard, 18% des 4 800 membres du SNESup sont professeurs, 52%, assistants et 30%, maîtres-assistants, à l'aune de ses positions et combats antihiérarchiques⁵. Certains professeurs l'ont rejoint sur la base de ses engagements face à la guerre d'Algérie puis à la guerre de Vietnam, mais demeurent adhérents à l'Autonome. Avant que le congrès de 1966 ne mette un terme à cette curieuse double affiliation.

Bien que le SNESup se distingue des autres syndicats de la FEN par son refus régulièrement réitéré d'une organisation en tendances structurées, il est traversé par une ligne de partage qui dresse face à face une majorité qui s'inscrit, en 1965, dans la mouvance du parti communiste (Jean Marie Legay, secrétaire général du syndicat de 1965 à 1966, Guy Odent, Marc Rogalski, Ernest Laperoussaz, Serge Maes, Guy Bois)⁶ et une minorité plus hétérogène où se côtoient des membres (Abraham Behar) ou transfuges (Alain Geismar) du PSU, des catholiques progressistes (Michel Fontaine, François Liot), des proches de Mendès France (Marcel-Francis Kahn) et des trotskystes (Pierre Broué). Lors du congrès de 1966 s'amorce un renversement du rapport de forces qui vaut à Michel Fontaine, que Bernard Herszberg qualifie en 2018 « *d'homme clef du basculement du SNESup vers une option résolument antistalinienne* »⁷ d'accéder au secrétariat général du syndicat.

5 SNESup n°563 : Jeffrey Tyssens, « *Quelques éléments d'histoire du SNESup, 1945-1972 : Comment le SNESup est parvenu à canaliser l'articulation des intérêts de toutes les catégories enseignantes dans un seul programme syndical* ».

6 Nous citons là les signataires de la motion minoritaire présentées au congrès de 1967. On peut ajouter notamment Daniel Monteux, Madeleine Rebérioux, Claudine Géron, Jacques Guyot... Les témoignages de Claude Mazauric, Claudine Géron, Marc Rogalski, Roger Bourderon ou Robert Héryn, apportés en 2018, soulignent la présence ou l'importance des cellules communistes dans leurs établissements à la veille de 1968 (<http://www.snesup.fr/article/mai-1968-et-le-snesup-souvenirs-de-militant.e.s>)

7 Entretien entre Bernard Herszberg, Gérard Lauton et Michelle Lauton, 29 Mars 2018. C'est à sa demande que cet entretien n'est reproduit que partiellement sur le site.

En 1965, le congrès du SNESup a donné lieu à un débat sur la question de savoir s'il convenait de « *défendre l'Université* » au risque de défendre par la même « *des structures périmées* » ou de « *définir les fondements d'une autre politique universitaire* » et, si oui, sur quelles bases ? Ces questions resurgissent à l'occasion et à la suite du colloque de Caen. Le SNESup se montre d'autant plus circonspect vis-à-vis de ce dernier qu'il désigne les syndicats pour des freins à la modernisation escomptée. Il participe toutefois à ses travaux. Il critique vivement ses orientations « *modernistes* » conçues pour la « *formation d'un étudiant-cadre à l'école des USA* », adaptées à la « *recherche du bien-être de la société de consommation* », marquées par un « *courant technocratique* », condamne une autonomie comprise comme un moyen de développer la concurrence et de subordonner l'Université aux intérêts économiques, et s'inquiète des risques de secondarisation du premier cycle et de contractualisation accrue des enseignants. Sans toutefois développer de contre-projet, critiquent d'aucuns.

Dans le rapport d'activité qu'il présente 5 mois plus tard devant le congrès, (28 avril-1^{er} mai 1967), Michel Fontaine rappelle que le rapport présenté lors du précédent congrès affichait son pessimisme sur les possibilités d'efficacité syndicale et estime que les causes de ce pessimisme perdurent⁸.

« *La vie syndicale, poursuit-il, a été marquée par une tendance au clivage catégoriel, entraînant un décrochage de la base et des abandons (le syndicat revendique alors 4500 adhérents). Il y a une organisation renforcée de l'université libérale dans une société très structurée qui pratique la sélection sociale et beaucoup finissent par admettre tout cela comme une norme* ». Des revendications partielles s'expriment en dehors de tout contre-plan, dont Michel Fontaine déplore l'absence, au risque de contradictions auxquelles il convient d'être attentif. Faut-il se battre contre le système ou dedans ? La direction syndicale doit-elle en permanence entraîner, malgré elle souvent, la base ou opérer d'après la détermination de la base ? Quelle tactique syndicale face au pouvoir ? Alors que la délégation du SNESup au congrès de la FEN, en décembre 1966, estimait qu'il avait donné « *une impression moins défavorable que le précédent* » et que « *la longue immobilité de la FEN [semblait] toucher à sa fin* »⁹, Michel Fontaine souligne au contraire les difficultés d'actions intersyndicales « *confinant à l'impossibilités s'agissant de la FEN* » et invite à « *favoriser un front intersyndical* » et à engager des discussions avec le PCF et le PSU sur les projets relatifs à l'enseignement, au colloque de Caen, etc¹⁰. Lors du débat qui s'engage s'expriment de vives critiques à l'encontre du BN, accusé de ne pas avoir mobilisé dès la rentrée 1966 et d'avoir témoigné d'une faiblesse d'analyse sur le colloque de Caen. Du moins ce rapport est-il adopté à la majorité absolue.

Le BN a jugé que les divergences qui s'exprimaient en permanence au sein de la CA depuis le dernier congrès rendaient nécessaire un débat d'orientation qui a constitué une première. Les bulletins préparatoires mentionnent plusieurs projets

⁸ Une grève générale des attachés en Médecine pour la titularisation est engagée sans succès en 1967. La Faculté de Brest se met en grève le 11 mai 1967 contre l'insuffisance du nombre d'enseignants. La grève touche également certaines facultés parisiennes.

⁹ Archives Herszberg (désormais A.H.). Note d'information sur le congrès de la FEN, 13 décembre 1966

¹⁰ BDIC, Arch 0049/2. *Bulletin du syndicat national de l'enseignement supérieur (ci-après nommé Bulletin)*, n°136.

de motion ou contributions finalement synthétisées dans deux motions soumises au congrès. Il revient à Guy Bois de présenter la première, rédigée par Guy Odent, Marc Rogalski, Ernest Laperoussaz, Serge Maes et lui-même. Il analyse d'abord la crise de l'enseignement supérieur qu'il tient pour un élément d'une crise générale de l'enseignement caractérisée par la crise des moyens, l'insuffisante formation des maitres, la séparation de l'enseignement et de la recherche et la sélection puis développe sa conception du syndicat. Déplorant que certains de ses membres estompent son rôle de défense des intérêts de l'ensemble des enseignants et de l'Université, il appelle le syndicat à prendre toute sa place dans le cadre de la fonction publique et, dans ce qu'il tient pour une période d'essor des luttes syndicales, à rassembler les enseignants. La motion « *syndicalisme ou corporatisme* » élaborée par les membres parisiens du BN sortant (Abraham Behar, Michel Combes, Jacques Debouzy, Michel Fontaine, Bernard Herszberg, Alain Geismar, Maurice Halwachs, M. Jacoud, Roland Marx, Pierre Monjol, Jacques Vigneron¹¹) est présentée, pour elle, par Alain Geismar, secrétaire général adjoint du SNESup en 1964 et 1965. Cette motion, seule reproduite in extenso dans le bulletin¹², revient sur le colloque de Caen, qualifié d'exemple récent le plus caractéristique d'un courant technocrate propre à séduire « *les enseignants les plus disposés à quitter le masque de la haute culture, attirés par le modernisme et l'idéologie de l'efficacité* ». « *La réforme a pour objet d'adapter l'Université aux besoins du capitalisme* » [...] et d'institutionnaliser un état de fait installé progressivement depuis des années : sélection sur critères sociaux, enseignement pour la seule élite. Il ne suffit pas « *d'être contre la réforme qui nous est imposée tout en contribuant à son application [...], il faut être capable d'en expliquer les raisons et savoir pourquoi nous n'avons pas réussi à convaincre ni nos collègues ni l'opinion publique* ». Si la revendication « *des crédits, des maitres des écoles* » était une nécessité des années cinquante, elle est devenue d'autant plus inopérante que les batailles syndicales, par trop strictement défensives, n'ont à leur actif qu'un maigre bilan. « *Les universitaires doivent démystifier l'idée que les moyens peuvent suffire, situer l'Université dans la société, révéler et mettre en action les forces de rupture au cours de la période d'adaptation aux visages nouveau du régime économique et social* ». « *Si on ne veut pas que les technocrates gagnent, il faut se battre contre eux, résume Alain Geismar. Il faut être prêt à les devancer. Il n'y aurait jamais eu de colloque de Caen si le SNESup avait été suffisamment fort pour organiser un débat autour de lui* ». Cette motion recueille 83 voix contre 59 et 11 abstentions, soit la majorité absolue des suffrages.

La plateforme, adoptée dans la foulée appelle à « *modifier qualitativement le contenu et à transformer la pratique de l'Université* ». Elle invite à « *rompre avec la pratique traditionnelle du SNESup des condamnations générales et véhémentes qui font du syndicat un cartel de mécontents et à développer des actions permettant de mettre en évidence concrètement les raisons profondes de son hostilité à l'Université actuelle et à celle que le gouvernement lui substitue : allocation d'études, institut préparatoire à la recherche et à l'enseignement supérieur (IPRES)¹³, expansion de l'Université, formation des maitres et*

11 Sept d'entre eux enseignent dans des facultés de Sciences ou Médecine. L'équilibre prévaut en revanche dans la motion Bois.

12 A.H., *Bulletin* n°143.

13 Le projet d'IPRES est adopté par le congrès fédéral de la FEN à l'unanimité moins une abstention en décembre 1966 et intégré à sa motion pédagogique (A.H. Note d'information sur le congrès de la

recherche pédagogique, enseignement et recherche technologique, moyens de la recherche, politique internationale, action contre la sélection, intervention hors enseignement supérieur ». La plateforme se réclame également d'une modification réelle de la pratique universitaire : départements avec direction collégiale, observateurs étudiants, commission étudiants –enseignants pour chaque certificat ou UE, lien enseignement recherche, présence syndicale dans les instances pédagogiques qui pourraient voir le jour, débat sur la recherche, rôle de la recherche dans les pays industrialisés¹⁴.

Au terme du congrès, Alain Geismar devient le nouveau secrétaire général du syndicat avec Michel Fontaine pour adjoint, la minorité demeurant présente au sein du bureau en la personne de Guy Odent, secrétaire général adjoint en charge des questions corporatives et d'Ernest Laperoussaz. 26 des 62 membres de la CA sont assistants (dont 10 agrégés) 19, maîtres-assistants (dont un agrégé), 11, maîtres de conférences et 4, professeurs, (deux divers). 39 enseignent en facultés de Sciences, 16 en facultés de Lettres et 4 en facultés de Médecine et 3 en Droit (un à l'École vétérinaire de Maisons- Alfort). Les femmes sont au nombre de 8¹⁵. Guy Bois, rapporteur de la motion minoritaire et seul candidat n'ayant pas obtenu la majorité de suffrages, en est écarté.

Bien que chacun s'accorde à régulièrement condamner les « *tendances structurées* » de la FEN, certains des témoignages recueillis en 2018 attestent de ce que la majorité d'hier, devenue minoritaire s'organise. Louis Guilbert, professeur de linguistique, élu secrétaire de la section Rouen-Lettres en avril 1968 prend presque immédiatement contact avec la section Aix-Lettres pour constituer et soutenir un réseau syndical national alternatif à l'orientation dite « *révolutionnaire* » du BN. « *En sorte que la majorité de la section syndicale de Rouen-Lettres puis, presque simultanément celle de Rouen-Sciences, au cours même des événements de mai-juin 1968, ont basculé dans l'opposition à l'orientation nationale de la direction du SNESup, cela dès le début de mai 1968, en soutenant l'orientation alternative* », témoigne Claude Mazauric¹⁶. La minorité paraît ainsi disposer de solides points d'appui dans certaines facultés de province¹⁷ quand la majorité trouve sa principale assise en région parisienne. Les documents préparatoires du congrès de mai 1968 dont la date a été fixée avant que ne débute la crise révèlent de vives tensions à l'origine de faux procès rivalisant avec des citations tronquées. La violence des conflits ne saurait toutefois occulter l'existence de fortes convergences entre les différents courants, ancrés nonobstant leurs contradictions, dans une culture commune.

Des convergences en acte s'expriment au plan macro-politique comme aux échelles locales, sur les revendications suivantes.

- refus de la sélection.

FEN, 13-12-1966)

14 A.H. *Bulletin* n°145

15 A.H. liste des membres de la commission administrative, 1967. Ces ordres de grandeur sont sensiblement les mêmes s'agissant des suppléants.

16 <http://www.snesup.fr/article/mai-1968-et-le-snesup-souvenirs-de-militant.e.s>. Dans son témoignage Jacques Guyot évoque, pour lui, la « *tendance dite Bouches-du-Rhône* ».

17 Lors de la table ronde organisée en ouverture du congrès du SNESup de 2018, Daniel Montoux déclare qu'en mai « *les sections de province ne se posaient pas la question du pouvoir* ».

- projet de réforme des carrières (avec, cependant, des divergences quant à sa nature). Refus de l'allongement du temps d'enseignement (circulaire Olmer) et de la contractualisation, défense des assistants non agrégés.
- politique de formation des maîtres : défense des IPES, mise en place d'instituts préparatoires à la recherche et à l'enseignement supérieur (IPRES).
- défense du droit à la recherche dans les universités, organisation de la recherche en équipe et financement sur programme.
- prise en charge de la formation professionnelle par le supérieur.
- doublement nombre enseignants du supérieur en 4 ans.
- mise en œuvre en lien avec les étudiants d'une pratique universitaire nouvelle, sur le plan des structures comme de la pédagogie (En 1967, le colloque de Strasbourg, organisé par le SNESup, s'interroge sur les moyens de modifier le rapport enseignant enseigné dans un sens démocratique et se prononce pour une participation étudiante aux instances démocratiques dont il revendique la mise en place.
- organisation des équipes et instituts de recherche, des départements et facultés par les représentants de l'ensemble du personnel (y compris les étudiants), en coresponsabilité.

À la veille du congrès de mai, Guy Odent invite, au demeurant, à voter le rapport d'activité malgré ses réserves à l'égard de la majorité, ce qui vaut au dit-rapport d'être adopté par 2106 mandats contre 212, 280 abstentions et 461 refus de vote¹⁸.

À un niveau plus stratégique, les différents courants participent également d'une même culture de la régulation qui leur vaut d'inscrire leurs conceptions de l'Université dans une logique régulatrice conservant un rôle central à l'État et à la Planification. Ce rejet des conceptions libérales et la centralité de la question du pouvoir répond de leur commune dénonciation du capitalisme et leur adhésion à la nécessité d'une perspective socialiste (dont les contours sont, sans doute, susceptibles de différer)¹⁹. Les divergences stratégiques n'en sont pas moins patentées.

Elles s'expriment, par exemple, lors du colloque d'Amiens « *Pour une École nouvelle* » que l'AEERS organise du 15 au 17 mars 1968²⁰. À la différence de l'UNEF qui refuse de participer à ce qu'elle tient pour un prolongement du colloque de Caen, le SNESup est largement représenté. Guy Odent et Bernard Herzberg, qui interviennent en son nom dans deux des commissions, déclarent,

¹⁸ Archives Odent (désormais A.O.) *Bulletin*, n° 159, avril 1968 : « *oui ou non au rapport d'activité ?* »

¹⁹ A.O. *L'Université d'aujourd'hui*. Bulletin des sections Grenoble Sciences du SNESup. Juillet 1968 : « une fraction croissante des travailleurs rejette les structures asservissantes de la société française et pose le problème d'une société socialiste adaptée au niveau économique et culturel de la France. section Marseille-Sciences, document dactylographié : « *nous savons qu'il est impossible de construire une Université réellement démocratique dans un contexte social qui ne l'est pas : cependant il est possible de transformer l'Université française de façon qu'elle ne masque plus les contradictions qui s'y font jour* ». Communiqué du BN du 21 août après l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie : « *le SNESup renouvelle dans cet esprit l'appréciation formulée dans son congrès de juillet : la solution réelle de la crise de la société française, révélée par le mouvement de mai, ne peut être, quel qu'en soit le délai, que l'avènement du socialisme et le pouvoir des travailleurs* » etc.

²⁰ Cf. colloque « *Le colloque d'Amiens* » organisé par le CAREF (Université de Picardie) les 8 et 9 mars 2018, à paraître.

pour l'un, que la formation des maîtres peut contribuer à restituer à l'école sa « *fonction libératrice* », et, pour l'autre, que « *l'éducation est un facteur d'intégration sociale dans sa démarche, son contenu, par les personnes qui l'assurent, destinée à faire entrer la majorité de la population dans le moule social dessiné par la classe dominante* ». « *On ne fera pas une troisième fois l'opération du colloque de Caen qui consiste à saluer les novateurs, à leur faire bâtir en bons techniciens des projets de réforme de structures comme si l'Université était un tout en soi, sans interaction avec la société, à tenter de les mettre en opposition avec les syndicats présentés comme des éléments de frein et ensuite à ne rien faire en se contentant de la puissance du verbe* », déclare, pour lui, Alain Geismar dans une intervention dont la conclusion, souvent citée est la plupart du temps tronquée : « *La volonté d'innovation véritable et progressiste se mesure dans les lois d'orientation, les lois programme et les budgets ou bien par la grève et dans la rue* ».

Les contradictions s'affirment avec plus d'évidence lors des débats préparatoires au congrès de mai 1968 : peut-on (et, dès lors, doit-on) aménager les structures universitaires (en crise) dans le cadre du régime existant ? La contradiction principale se situe-t-elle entre l'Université et le gouvernement ou passe-t-elle au sein de l'Université, en dressant face à face révolutionnaires et conservateurs ? Quel doit être alors le rôle du syndicat « *qui n'est pas un parti politique, ne possède pas d'affiliation confédérale et pèse peu sur les choix et stratégies d'ensemble du mouvement ouvrier* »²¹. Quels rapports doit-il entretenir avec le régime, l'État, les autres acteurs politiques et syndicaux ?

La minorité confère une importance majeure à la question des moyens, juge indispensable de rassembler le plus grand nombre d'enseignants sur des objectifs qui leur soient communs, et refuse d'introduire une « *fausse lutte de classe à l'intérieur du corps enseignant* ». Si Guy Odent souligne, comme au demeurant tous les courants, l'importance des liens avec l'UNEF, il invite, de ce fait, du moins à « *ne pas oublier que le SNESup est un syndicat d'enseignants* », assertion que le fréquent recours de la majorité à la notion de « *pouvoir étudiant* » lui paraît nécessiter.

La majorité n'évacue nullement la question des moyens mais la subordonne à celle d'une « *aspiration à une université démocratique c'est à dire ouverte à tous et dirigée de façon collégiale par l'ensemble des membres* ». Un tel objectif la conduit à pointer les limites de l'action syndicale stricto sensu : « *il apparaît de plus en plus aux yeux de l'ensemble des syndiqués qu'une modification de la conjoncture sociale, qu'une modification profonde de la politique en matière d'éducation nationale ressort du domaine de l'action politique* »²². Un courant minoritaire, à son extrême gauche, renvoie ces deux conceptions dos à dos, et préfère s'attaquer à la notion d'« *université critique* » qu'il juge mystificatrice en se réclamant d'une nécessaire jonction des luttes étudiantes avec la classe ouvrière.

Dans son intervention à la table ronde organisée par le SNESup en ouverture à son congrès de 2018, Abraham Behar revient sur sa perception des enjeux d'alors. Le SNESup a pour objet, comme tout syndicat, « *l'étude et la défense*

21 A.O. Bulletin n°159, « *Agir sur les contradictions* ». Cf. également Rapport d'activité : « *Comment, dès lors, obtenir des modifications effectives et positives de la situation sans dissimuler les limites de notre action, c'est à dire comment faire prendre conscience, à notre milieu de la nécessité d'un changement politique radical* » ?

des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux » de ses mandants, rappelle-t-il avant de s'interroger sur le sens à donner à ce dernier terme. Pour le SNESup, en 1968 « *C'était l'Université : dégager une vision de l'Université. Des moyens : oui mais pour quoi faire ? La fin oui, mais avec quels moyens ?* ». La rencontre avec la société était indispensable mais quelle société ? Pour le pouvoir, c'était la société capitaliste, le néo capitalisme. Pour le SNESup, l'Université devait être « *le lieu de la rencontre avec le tiers état de la connaissance dont le prolétariat* ». « *Sur bien des points syndicaux, il n'y avait pas de contradictions entre majoritaires et minoritaires mais nous (i.e. les majoritaires) voulions cette université. Nous savions qu'il y avait une opportunité* »²³.

Le basculement dans une crise ouverte, loin d'être un facteur de reclassement, conforte chacun dans ses positions antérieures.

LA GRÈVE UNIVERSITAIRE SUR LE TERRAIN

La dimension universitaire de la crise de mai-juin 1968 et le processus d'élaboration de la loi Faure ont fait l'objet d'études approfondies²⁴. Les positions défendues en mai-juin par le bureau du SNESup et son refus de participer à quelque négociation que ce soit jusqu'au 2 août contribuent à expliquer que ces études (et d'autres) aient accordé plus d'attention à la FEN²⁵ qu'à ce dernier et qu'aucune étude ne lui ait été spécifiquement consacrée (sur cette période comme au demeurant sur d'autres).

Dans le témoignage déjà cité, Abraham Behar souligne que la direction du SNESup avait dès 1967 une claire perception de « *la révolte étudiante rampante, en sociologie, et dans les campus comme celui de Nanterre, dès 1967. Elle s'en était ouvert à diverses reprises auprès de James Marangé en alertant la FEN, et avait dit la même chose en mars 68 (lors du colloque d'Amiens) au ministre Peyrefitte qui, complètement incrédule nous a accusé de fomenter la révolte... uniquement pour soutenir la candidature future de François Mitterrand !* »²⁶. Le bulletin daté de mai reproduit le communiqué de la section SNESup de Nanterre du 25 avril et la contribution Combes et Herszberg mentionne les manifestations étudiantes déployées alors même à l'étranger, symptômes d'une dimension structurelle de la crise des universités qui déborde l'hexagone. Cela ne signifie naturellement pas que le SNESup ait anticipé mieux que d'autres l'irruption de la crise et ses modalités. Qu'il ait prévu de tenir son congrès les 23 et 24 mai 1968 suffirait à l'attester²⁷ s'il en était besoin.

Dès le 3 mai, BN appelle à la grève générale dans toutes les universités « *en adoptant dans la lutte par les manifestations, la grève illimitée avec occupation des méthodes de luttes ouvrières que les travailleurs n'allaient pas tarder à*

23 Nous citons cette intervention à partir de nos notes. Cf. également le témoignage de Abraham Behar in <http://www.snesup.fr/article/mai-1968-et-le-snesup-souvenirs-de-militant.es>.

24 Cf. bibliographie en fin d'article.

25 Denis Barbet « *Mai-juin comme révélateur : le cas de la FEN* », René Mouriaux et alii, 1968, *exploration du mai français*, t. 2, acteurs, l'Harmattan, 1992 pp 91-110.

26 Abraham Behar in <http://www.snesup.fr/article/mai-1968-et-le-snesup-souvenirs-de-militant.e.s>.

27 Bulletin n° 161, juin 1968, chronologie détaillée des prises de position nationales du syndicat du 3 mai au 11 juin.

reprendre, commente-t-il en juillet »²⁸. Il condamne ceux qui attribuent l'essor du mouvement à l'action d'« *agitateurs* » et se mobilise immédiatement et durablement contre la répression. Dès l'occupation de la Sorbonne par la police, Abraham Behar et Michel Combes appellent, section par section, les adhérents pour leur soumettre l'appel à la grève générale immédiate. « *La réponse a été oui à l'unanimité, majoritaires ou minoritaires, oui à la grève au côté de l'UNEF. Je me rappelle encore du soutien massif et sans réserve de Rogalski pourtant minoritaire* », témoigne Abraham Behar²⁹. [Mais] « *dernière notre unanimité et notre engagement une question va grandir pour tous, celui des alliances : avec la composante politique du mouvement étudiant (proche de Cohn-Bendit) ou avec le mouvement syndical ? Dès le lendemain James Marangé était avec nous entraînant toute la FEN. Il y a eu ensuite un accord avec les centrales ouvrières, surtout avec la CGT, pour une manifestation commune le 13 mai, malgré l'opposition de Geismar qui a vécu cet accord comme une trahison du "mouvement"* »³⁰.

Ces tensions s'expriment ouvertement dans le cadre de la manifestation parisienne prévue pour se dérouler de la place de la République au Quartier latin. Le SNESup choisit en effet de s'intégrer préalablement au cortège de l'UNEF, de l'UGE, des CAL et du 22 mars qui prélude au cortège intersyndical et s'inscrit, ainsi, dans un système d'alliance spécifique qui perdure à Paris (mais pas nécessairement en province) tout au long du mouvement, (exception faite du 29 mai où le BN appelle à participer au cortège de la CGT).

Les témoignages que le SNESup a rassemblés en 2018 ne tiennent assurément pas lieu des monographies indispensables à qui voudrait maîtriser les modalités d'actions et d'alliances qui ont prévalu dans chacun des établissements concernés³¹. Du moins permettent-ils d'entrevoir de grandes disparités.

À la veille de mai-juin 1968, certaines sections du SNESup sont « *somnolentes* » (R. James. Toulouse)³² quand d'autres « *débordent d'activités* » (C. Mazauric, Rouen, R. Bourderon, Montpellier³³). Dans la plupart des universités pour lesquelles nous disposons de témoignages, elles répondent à l'appel du BN en organisant, le 6, des réunions qui rassemblent des forces souvent supérieures à l'ordinaire³⁴ et se prononcent pour la grève illimitée en initiant ou rejoignant des AG qui réunissent des étudiants, enseignants et, parfois, personnels

28 Denis Barbet « *Mai-juin comme révélateur : le cas de la FEN* », op. cit.

29 Tonalité différente dans le témoignage que Jean Malifaud consacre à l'AG qui se tient à l'institut Poincaré « *Il s'agit de relayer cet appel et de rendre la grève effective. Une partie du SNESup s'y refuse. Les raisons invoquées : la fin d'année, l'intérêt des étudiants (?), les provocations (surtout ne pas tomber dedans, camarades). La grève illimitée sera (toutefois) largement majoritaire* ».

30 Abraham Behar in <http://www.snesup.fr/article/mai-1968-et-le-snesup-souvenirs-de-militantes>. Cf. *a contrario* l'intervention de Daniel Monteux lors de la table ronde organisée à l'ouverture du congrès du SNESup en 2018 : « *fallait-il coller à la stratégie de l'UNEF-comité d'action Cohn-Bendit [caractérisée par le cycle] provocation-répression ?* »

31 Une relecture critique de ces témoignages oblige à une remarque. Les minoritaires de 1968 ont répondu en plus grand nombre que les majoritaires d'alors et leurs témoignages sont sauf exception de nature différente. Les majoritaires qui occupaient alors des responsabilités de premier plan à la direction du syndicat sont pour la plupart parisiens et se livrent une approche macro politique quand les minoritaires, enseignants pour la plupart en province et pour certains dirigeants de leurs sections, se focalisent sur ce qui fut leur terrain d'action.

32 Ici et plus loin, ces parenthèses renvoient aux témoignages rassemblés in <http://www.snesup.fr/article/mai-1968-et-le-snesup-souvenirs-de-militant.e.s>

33 La section SNESup a élaboré là dès le 18 janvier un projet de réforme de la Faculté et le doyen a accepté dès avant 68 la présence de deux maîtres-assistants dans le Conseil de la Faculté

administratifs (Il convient de remarquer que ceux-ci ne sont qu'exceptionnellement mentionnés dans les différents documents) ; avec, parfois, des meetings inter-confédéraux (le 10, à Toulouse). Toutes les universités n'entrent pourtant pas dans l'action du même pas. Car si certaines ont déjà connu des occupations étudiantes, en janvier-mars à Rouen et en avril à Toulouse, d'autres ne se sentent « *pas trop concernés* » (C. Géron, Poitiers), estimant, comme à Caen, que « *Nanterre c'était loin et éphémère* » (R. Hérin). Des délais sont dès lors possibles. Ainsi à Clermont-Ferrand, le déclencheur du mouvement est la journée de grève interprofessionnelle du 13 mai et la manifestation qui l'accompagne (J. Guyot³⁵). Au sein d'une même université de sensibles différences sont parfois perceptibles entre facultés de Lettres et de Sciences. À Toulouse, ce sont les étudiants qui imposent la grève dans la partie scientifique de l'université, totale à partir du 13 mai 1968. À Strasbourg, témoigne Olivier Gebuhrer, « *évoquer Mai 1968 à l'institut de Maths de l'université Louis Pasteur à la rentrée de septembre déclenchait un frisson d'épouvante : il semblait que ici, rien ne s'était passé et que en tout cas dans les disciplines scientifiques, l'évocation de Mai 1968 provoquait tout autre chose que de la sympathie ; je ne tardais pas à comprendre que les "événements" n'avaient touché les universités de Strasbourg qu'en Lettres* ». Les témoignages relatifs à l'investissement des syndiqués dans les assemblées de départements, dont plusieurs soulignent le rôle de premier plan, laissent à penser que de notables différences prévalent également à cette échelle.

Le rôle spécifique des sections devient d'autant moins bien identifiable que le mouvement s'amplifie. Selon Marcel-Francis Kahn, « *à partir du début mai, beaucoup de sections se sont retrouvées diluées dans des AG étudiants-enseignants, avec des variations selon les disciplines et la distinction Paris-régions. Dans les sections littéraires, les syndiqués issus du second degré ont continué à fonctionner comme section SNESUP plus que d'autres, du fait d'une culture militante différente* ». Cette analyse est confirmée par les témoignages de Robert Héning³⁶ ou de Claudine Géron mais hypothéquée par ceux de Claude Mazauric, Jacques Guyot et Roger Bourderon qui soulignent et précisent, a contrario, le rôle moteur perpétué des sections SNESup à Rouen, Clermont-Ferrand ou Montpellier.

La crise ouverte depuis vingt jours doit au tour qu'elle revêt et aux formes d'action déployées de radicaliser les contradictions internes à la direction du SNESup et à certaines de ses sections (R. James. Toulouse). Elle conduit le SNESup à l'éclatement à Caen où « *nombre de professeurs, conservateurs bousculés par le cours des événements, le quittent, adoptant pour certains d'entre eux des positions réactionnaires ; les scientifiques pour beaucoup d'entre eux, font défection et prônent alors la création d'une seconde université, qui serait scientifique* » (R. Héning)³⁷. Les liens avec les sections locales de l'UNEF, les sections départementales de la FEN dépendent, pour eux, des rapports de force, similaires ou non, qui prévalent au sein des organisations

34 R. James, Toulouse : « *Ma surprise a été grande lorsque j'ai vu le nombre de syndiqués présents à la réunion (2 à 3 fois plus que d'habitude et des syndiqués que je ne connaissais pas)* ».

35 « *Les enseignements étaient pratiquement terminés et rapidement des piquets de grève ont conduit à la fin de ce qui restait d'enseignements* »

36 « *À Caen, le SNESup est peu présent et le PC discret, pour le moins. C'est dans les commissions, groupes de réflexions, réunions intersyndicales que leurs adhérents interviennent* ».

37 C. Géron : des phénomènes similaires à Poitiers.

concernées. À Toulouse, les rapports avec l'UNEF divergent après le 13 mai 1968, mais le contact est maintenu avec le SNCS-FSU, le SNTPTES, la CGT. À Poitiers la section du SNESup où la minorité nationale est majoritaire, entretient des « *relations permanentes avec l'UNEF, souvent agitées à cause de l'appartenance politique (PC) des enseignants militants, mais majoritairement productives de documents communs et d'actions communes* ». « *Relations permanentes, également, avec les autres syndicats de la FEN sur le campus, mais aussi grande coopération avec la FEN départementale qui était Unité Action* » (C. Géron). À Rouen, où prévaut un même rapport des forces au sein de la section SNESup s'affirment au contraire « *des conflits, dits de tendances, avec la direction "autonome" de la FEN, laquelle joue systématiquement en Haute-Normandie une carte anti-SNES et anti-SNESup en soutenant en douce les orientations des anciennes majorités, y compris "gauchistes" (!) mais sans succès* » (C. Mazauric). Ce sont jusqu'aux rapports avec la direction du SNESup qui sont susceptibles de se distendre. À Toulouse-Sciences où François Fabre est pourtant élu à la CA, la section n'entretient aucun lien direct avec le national et ne participe pas à la préparation des congrès de mai et de juillet 1968 (F. Fabre). À Clermont-Ferrand : « *Les relations avec la direction nationale étaient pratiquement inexistantes* »³⁸. « *Les consignes de la direction nationale connues par voie de presse n'étaient pas adaptées à la situation locale* ». Du moins la section participe-t-elle au congrès de mai (Y. Guyot).

Celui-ci s'ouvre à Paris le 23 en présence de 76 sections (sur 127 susceptibles d'être représentées) dans un contexte au bas mot houleux.

« LE SNESUP A PRIS UNE PLACE CAPITALE DANS LE MOUVEMENT DE MAI »³⁹

La motion Guy Bois présente les orientations de la minorité. Elle se réclame d'un double objectif qu'elle préconise de soumettre à l'appréciation de l'UNEF : réforme démocratique du système universitaire supposant le refus des mesures de sélection et la création d'enseignements nouveaux ; gestion démocratique de l'Université par une refonte complète de ses structures en s'appuyant sur la cogestion de fait qui s'est mise en place, le SNESup devant exiger que des textes réglementaires garantissent la légalité des solutions adoptées au fil du mouvement. Elle invite également à mieux faire connaître les propositions syndicales élaborées sans avoir attendu le mouvement : réforme des carrières, IPRES, réforme du régime des thèses, gestion de l'Université, refonte de l'enseignement secondaire et exigence d'un collectif budgétaire puis conclut par un examen des perspectives politiques : « *le mouvement actuel ne saurait se limiter aux seuls objectifs universitaires : la démocratisation de l'université est inséparable de celle de la société. La conjonction des luttes universitaires et du mouvement ouvrier a ébranlé les assises du régime et posé la question du pouvoir. La mise en cause du régime devient donc aujourd'hui un objectif essentiel de notre lutte. Elle suppose une étroite liaison des forces universitaires*

38 « Les rares et difficiles échanges téléphoniques tournaient vite court avec des excités qui nous reprochaient notre mollesse, par exemple, de ne pas aller chasser la famille Michelin de son entreprise ».

39 A.O. *Bulletin* n° 163, août 1968, Motion d'orientation adoptée par le congrès. On reviendra plus loin sur cette affirmation.

avec l'ensemble du mouvement démocratique et particulièrement avec l'action des centrales ouvrières »⁴⁰.

Le projet de résolution présenté par Alain Geismar estime pareillement que la question du pouvoir est posée et qu'il « *est de la responsabilité du syndicat de la poser à tous les niveaux* » en utilisant, à l'Université comme ailleurs « *des positions de pouvoir qui faciliteront la révélation de nouvelles contradictions* », une position n'ayant « *de valeur que si une force militante de contestation l'utilise comme instrument de lutte dans l'université de classe* » tenue pour un « *puissant facteur d'intégration sociale et un véhicule privilégié de l'idéologie dominante* ». Le 13 mai, le BN déclarait que « *pour les étudiants, l'action engagée doit déboucher sur une critique radicale de l'Université et sur la remise en cause de l'État dont la nature policière est apparue au grand jour* ». « *Ce pouvoir, énonce désormais le projet de résolution, ne peut être que celui des étudiants et des enseignants à égalité, sans ambiguïté. Il impose que soient mis en place les moyens d'une contestation permanente par les étudiants* ». « *Seul un régime socialiste peut entamer un processus qui tende à satisfaire les aspirations de cette lutte* », conclut-il. Cette évidence n'est qu'un motif d'appel au combat, les libertés politiques, la mise à bas de l'État policier sont devenues des revendications prioritaires du mouvement qui se développe et réclame une rupture qualitative, immédiate et décisive »⁴¹.

Le 24, second jour du congrès, le SNESup apporte son soutien à une manifestation que l'UNEF organise à Paris, manifestation qui occasionne des violences à l'origine d'un retournement de l'opinion publique et qui plonge dans la plus grande confusion les congressistes, divisés sur le fait de savoir si leur place est dans la salle ou dans la rue. « *Je me souviens de la subtile manœuvre de Guy Bois appelant le congrès à se rendre à la Sorbonne pour s'y interposer entre manifestants et policiers* » témoigne Marc Rogalski. *Bon nombre de délégués de province y ont vu une "réalité" de mai 68 qui les a un peu effrayés, et seul un appel des majoritaires, le lendemain, à clore le congrès et à en tenir un autre en juillet, a empêché que cette majorité ne se retrouve isolée !* »⁴². Le rapport des forces et la confusion régnante précipitent en effet l'adoption majoritaire d'une motion appelant à ne pas conclure le débat d'orientation par un vote et à reconduire la CA et le BN⁴³. Trois jours plus tard, Alain Geismar et Michel Fontaine demandent à être déchargés de leurs responsabilités et rejoignent la Gauche prolétarienne. Une « *direction collégiale* » est alors mise en place au mépris de toute procédure sous la conduite de Bernard Herszberg, maître de conférences à la Pitié-Salpêtrière⁴⁴. La minorité, exclue du bureau devenu homogène, dénonce « *le tour final donné au congrès* » et l'absence de vote sur la motion d'orientation Bois « *quand il apparut qu'elle l'emporterait sur celle de Geismar* »⁴⁵. Elle réclame sans succès la convocation immédiate

40 A.O. Bulletin n° 161.

41 Ibidem.

42 <http://www.snesup.fr/article/mai-1968-et-le-snesup-souvenirs-de-militant.e.s>.

43 Bulletin n° 161.

44 Dans l'entretien déjà cité, Bernard Herszberg se définit comme un opposant au « *bolchévisme* » depuis 1956 et affiche ses désaccords tant avec les maoïstes qu'avec les trotskystes. « *Mes affinités étaient en fait d'un autre ordre, déclare-t-il. Je travaillais main dans la main avec des militants catholiques progressistes, particulièrement au SNESUP et à sa direction* ».

45 A.O. Document dactylographié postérieur au 26 juin portant mention manuscrite « *ne pas diffuser en l'état* »

d'une CA. Une note manuscrite (vraisemblablement postérieure à juin⁴⁶) ajoute à ces premières critiques que la seule décision prise par le congrès (participer à toutes les manifestations) n'a pas été appliquée et qu'une plate-forme, parue trois jours plus tard, présentait des thèmes n'ayant pas été discutés. Elle s'interroge également sur les modalités de cooptation de la direction collégiale, sur le refus de réunir la CA et le BN au complet « *alors que toutes les organisations syndicales autres que le SNESup ont réuni plusieurs fois leurs instances nationales y compris au plus fort de la crise* » et veut y voir « *la conséquence logique d'une ligne* »⁴⁷.

Ce 24 mai, le général de Gaulle a annoncé son intention de recourir à un referendum. Des stratégies politiques se dessinent à gauche, comme, au reste, à droite, qui se contreviennent et se neutralisent. Le BN du SNESup prend résolument partie pour l'une d'elles en participant activement au rassemblement du stade Charléty, le 27 mai. Il se déclare « *solidaire de ce mouvement, en accord avec son but : la transformation radicale de la société* » tout en affirmant son rôle spécifique qui « *ne peut pas être et ne doit pas être la direction politique du mouvement* » mais consiste à « *contribuer à la transformation profonde de l'université [...] condition de la transformation sociale* »⁴⁸. Dans une déclaration publiée ce jour, il juge « *douteux que les étudiants aient construit des barricades pour quelques amphes supplémentaires et que les jeunes travailleurs qui les ont rejoints l'aient fait pour 10% d'augmentation* », dénonce des stratégies qui réduiraient leurs objectifs à l'abrogation des ordonnances (1966), et sur le plan politique, à des procédures électorales, parlementaires ou référendaires, précisant toutefois qu'« *il n'appartient pas au SNESup de formuler un programme politique global : il ne peut que se situer par rapport à ceux qui en formulent. Le SNESup ne prétend pas diriger les luttes étudiantes et, a fortiori, celle du mouvement ouvrier. Mais il continuera à exposer partout ses analyses et ses objectifs* »⁴⁹.

La déclaration s'y emploie. Elle appelle à lutter contre la sélection et à reconnaître la "valeur socialement utile du travail étudiant", réitère les propositions du SNESup en matière de carrières, de politique de la science et d'ouverture de l'Université aux travailleurs » et précise sa conception de l'autonomie singulièrement différente de celle du colloque de Caen. L'autonomie bien comprise, précise-t-elle, suppose « *l'indispensable contestation, principal moteur de l'évolution de l'institution universitaire* » et la reconnaissance du « *rôle privilégié aux étudiants* ». Elle ne signifie nullement la renonciation à la planification de l'enseignement et de la recherche au niveau national, en posant donc nécessairement la question du « *pouvoir central* », « *les antagonismes ne se situant pas entre l'État et l'institution universitaire mais traversant l'Université comme ils traversent la société* ». Elle dénonce enfin la cogestion qu'elle tient pour une « *illusion et un danger* »⁵⁰.

46 A.O. Document manuscrit de Guy Odent, sans date précédé de « R.A ». (notes prises vraisemblablement entre juin et septembre 1968).

47 A.O. note manuscrite.

48 A.H. déclaration du 27 mai, ronéotée.

49 A.H. supplément au numéro 160 du *Bulletin*, Déclaration du bureau national du syndicat national de l'enseignement supérieur.

50 Les termes en italique ont été encadrés par Guy Odent.

« *L'importance politique de la crise universitaire* », qu'elle souligne en conclusion, lui vaut de revenir sur le rôle qu'elle attribue, dans ce cadre, à l'Université et au syndicat : « *le rôle décisif de l'Université dans les pays avancés confère à la contestation qui s'y développe une importance particulière car elle met en cause directement la nature du régime* ». Mais ces luttes ne sauraient aboutir isolément. « *La crise universitaire et la lutte politique de masse qui s'est greffée sur elle ont fait surgir avec force [...] l'aspiration à une société entièrement nouvelle. Socialiste dans l'ordre économique, elle permettrait de jeter les bases d'une révolution culturelle : suppression des relations autoritaires fondées sur une hiérarchie du savoir, modification de la hiérarchie des revenus fondé également sur le savoir* ». Dans cette perspective, le rôle du syndicat « *ne peut et ne doit pas être la direction politique du mouvement. Il doit contribuer à la transformation profonde de l'Université [qui] est une des conditions du changement des structures sociales* ».

Une telle analyse induit un rejet des négociations de Grenelle où la FEN et les syndicats de la fonction publique sont toutefois porteurs des revendications catégorielles concernant les universitaires, offrant un bel exemple du phénomène de « *passager clandestin* » théorisé par l'économiste Mancur Olson. Elle incite pareillement le BN à dénoncer, après le discours du général de Gaulle du 30 mai, la « *tentative électorale à laquelle semble adhérer une vaste partie de l'opinion et des forces politiques* », qualifiée par elle de « *victoire provisoire du gaullisme* » et à appeler, un temps, au boycott des élections législatives fixées au 23 et 30 juin.

Face à ce qui constitue une indéniable reprise d'offensive de la part du gouvernement, le BN soutient l'appel à manifester lancé par l'UNEF, le 1^{er} juin, s'associe à la protestation des travailleurs de chez Renault, le 7, en protestant vivement contre le compte-rendu publié par *L'Humanité* qui dénonce, le 9, « *la provocation des groupes Geismar contre les grévistes de chez Renault* »⁵¹ puis affirme sa solidarité avec les luttes de l'ORTF⁵² et noue des contacts avec l'intersyndicale des journalistes en avançant, en août, l'idée d'un « *secteur universitaire d'information critique ouvert à tous* »⁵³.

Divers comptes-rendus conservés dans les archives de Bernard Herszberg attestent, alors même, de son intervention sur différentes questions corporatives relatives à la réorganisation des Sciences économiques, le rattachement souhaité des étudiants vétérinaires, des futures unités d'Architecture ou de l'École des Beaux-arts au ministère de l'Enseignement supérieur⁵⁴, la mise en place d'un tronc commun en première année de Médecine et plus généralement les problèmes liés au recrutement. Le SNESup se refuse, en revanche, fermement à toute négociation avec le ministère, les 28 mai, 4 juin⁵⁵ et 6 juin, ce qui lui vaut

51 A.H. communiqués des 9, 10 et 11 juin. « *Ce n'est pas le SNESup qui a refusé une manifestation inter-confédérale en réponse à la manifestation gaulliste du 30 [...]. On ne peut qu'être inquiet quand on constate que les attaques qui ont commencé contre Cohn-Bendit et le 22 mars s'étendent à Sauvageot, à l'UNEF, au PSU, à Geismar et au SNESup et qu'elles sont maintenant portées contre la direction confédérale de la CFDT* ».

52 A.H. communiqué du 6 juin.

53 A.H. communiqué du 12 août 1968

54 A.H. note du 15 octobre 1969, entrevue avec André Malraux.

55 A.O. Bulletin n°161, juin 68 : « *il n'est pas question actuellement de nous engager sur des revendications limitées portant sur la remise en ordre des insuffisances budgétaires de l'année en cours alors que c'est refonte totale de l'Université qui est en chantier* » (communiqué du 5 juin).

d'être la seule organisation à n'avoir rien obtenu à l'heure où le rapport des forces politiques prévalant à l'échelle nationale s'infléchit (30 mai) puis se stabilise (30 juin), en laissant tout à la fois libre cours à la politique réformatrice d'Edgar Faure et à la politique répressive de Raymond Marcellin. Ce décalage avec les autres syndicats, FEN y compris, contribue sans doute à expliquer que les textes dont nous disposons ne fassent guère état de convergences avec le personnel administratif des universités.

Le 6 juin, la FEN suspend son mot d'ordre de grève, qui courrait depuis le 13 mai, en valant pour tous ses syndicats dont le SNESup et appelle à des États-généraux de l'université nouvelle. Le BN du SNESup maintient, nonobstant, ses « *consignes d'action* », au prix, il est vrai, d'une disparition du terme de grève et soutient de nouvelles manifestations de l'UNEF, les 10 et 11 juin. La déclaration du 27 mai créditait le mouvement d'avoir révélé « *la nécessité et la possibilité de formes d'expression politique faisant participer et intervenir la collectivité dans son ensemble. L'aspiration à une vie politique et efficace passant outre aux interdits qui étaient devenus autant de traditions et de dogmes, qu'ils viennent de syndicats, de partis politiques ou d'ailleurs est une caractéristique fondamentale du processus révolutionnaire qui a débuté sans l'université* ». Tandis que la minorité dénonce une stratégie « *d'escalade provocation-répression* » qui ne peut que faire gagner des voix aux gaullistes, la majorité multiplie ses attaques contre la CGT, le parti communiste et plus généralement les « *appareils* ». Elle condamne, ainsi, en juillet les partis ouvriers et centrales syndicales qui « *ayant refusé de tracer une perspective révolutionnaire à partir de la grève générale, ont dû accepter le combat sur le terrain choisi par le gaullisme : celui des élections législatives* »⁵⁶. Car les majoritaires qui demeurent inscrit dans le cadre de la culture de régulation en termes structurels adhèrent simultanément la culture de libération alors portée par la deuxième gauche, qui se caractérise par un rejet des appareils, une définition nouvelle de la politique et un rejet de ce que la sociologue Dominique Damamme a qualifié de « *domination rapprochée* »⁵⁷.

LE CONGRÈS DE JUILLET : NATURE ET FONCTION DU SYNDICAT

Il faut attendre le 19 juin, soit près d'un mois, pour que la CA se réunisse pour la première fois depuis le congrès interrompu. Les minoritaires qui critiquent vivement la « *ligne aventuriste* » du bureau et sa carence en terme de négociations lui opposent un projet de plateforme syndicale précisant les objectifs que le syndicat doit s'assigner « *pour contribuer à l'élaboration et la mise en oeuvre d'une université démocratique et moderne au service de la Nation, capable de fournir au pays les cadres dont il a besoin dans les divers secteurs d'activité et susceptible de constituer un foyer de culture largement ouvert tout en demeurant l'un des foyers essentiel de la recherche tournée vers la connaissance et en devenant l'un des secteurs essentiels de la recherche tournée vers les applications fondamentales* »⁵⁸. Cette université doit être une

56 *Bulletin* n° 163, août 68. Motion d'orientation Herszberg. Les termes soulignés le sont par G. Odent

57 A.O. Le projet de motion Liot en vue du congrès de juillet dénonce par exemple « *la subordination où les jeunes sont tenus par leurs parents, par les enseignants, par les appareils bureaucratiques syndicaux et politiques* ». Guy Odent annote : « *pas le pouvoir ? pas la remise en cause de la société ?* » (documents dactylographiés)

58 Souligné dans le texte

université de masse pour ainsi satisfaire aux aspirations des étudiants, des enseignants « *mais au premier chef [de] la classe ouvrière en raison du rôle national qui est le sien* ». Affirmant à son tour qu'un tel objectif ne saurait être atteint « *dans le cadre d'un régime dont [il] met en cause le fondement social et même économique, il exige l'instauration d'un régime de large démocratie* »⁵⁹ en empruntant, à l'occasion, aux analyses du PCF⁶⁰. E.M. Laperrousaz, pour lui, présente un « *appel à l'union* », destiné à mettre un terme « *aux compétitions de nature politique au sein de notre syndicat* ». Il rappelle à tel effet que « *entre une attitude "corporatiste" et la transformation du syndicat en arène politique, il y a place pour une lutte précisément syndicale* ».

Les « *universités d'été* » dont la majorité défend le principe sont adoptées ce jour après un long débat qui voit s'opposer deux conceptions, dont l'une donne à la cogestion et à la réforme de l'Université la priorité, les débats à caractère politique ayant une place mais venant plutôt consacrer la réalité de la liberté d'expression politique, quand l'autre tient l'Université pour un des lieux privilégiés de l'action et de la réflexion politique. La majorité paraît du moins contrainte à des reculs. La CA appelle « *à voter contre le gaullisme, pour les candidats en faveur d'une transformation radicale de la société et de l'université, sa réforme démocratique, l'abrogation du plan Fouchet* » en désavouant ainsi la position antérieure du BN, cet appel n'étant, il est vrai, rendu public que trois jours après le premier tour. Elle remet également en cause un appel au boycott des jurys du baccalauréat en préconisant d'adapter les décisions aux situations locales, en lien avec les positions du SNES et des lycéens. Du moins approuve-t-elle l'action du BN par 28 voix contre 26 et 8 abstentions. Forte de cette courte victoire, la CA est reconduite jusqu'au congrès, fixé après de long débat aux 12, 13 et 14 juillet. La demande d'un élargissement du bureau à la minorité est, pour elle, refusée.

La question de la définition du syndicat et de ses fonctions constitue un point nodal des débats.

Plusieurs projets de motion émanant de majoritaires témoignent à cet égard d'une radicalisation manifeste. Liot se demande si nous allons « *nous contenter d'une reprise ronronnante du train-train syndical habituel ou repenser le rôle de l'action du syndicat en essayant d'approfondir la critique d'une université traditionnelle, inséparable d'une vision globale de la société sans se désintéresser de l'université qu'il faut comprendre comme un champ d'action. C'est en fonction de la vision globale de la société que doivent être précisées les orientations syndicales* ». La section Marseille-Sciences se refuse à confondre « *le rôle du SNESup avec celui d'un syndicat ouvrier dont la nature de classe implique une démarche unanimiste : les intérêts matériels de la classe ouvrière sont convergents et leur mise en expérience est par essence révolutionnaire. En milieu universitaire, l'expérience de mai a apporté la preuve que (sans confondre un syndicat et un parti politique), la mise en mouvement de larges*

59 A.O. *Bulletin* n° 162, juillet 68, présentée par Barny, Bois, Figlaz, Garcin, Maes, Monteux, Odent, Rogalski. Cf. également *L'université d'aujourd'hui*. Bulletin des sections Grenoble Sciences du SNESup. Plateforme syndicale Grenoble- Sciences et motion d'Orsay (*Bulletin* n° 163) avec en note manuscrite de Guy Odent « *résulte de l'effort commun de 30 sections* ».

60 A.O. Une note dactylographiée, datant de la fin juin avec, en mention manuscrite, « *ne pas diffuser en l'état* » s'accompagne d'une bibliographie incluant le programme communiste *Pour une réforme de l'enseignement* et des articles de *l'Humanité* et de la *Nouvelle critique*. Dans une intervention au cours du congrès, Garcin se réfère au Capitalisme monopoliste d'État et évoque les « *ITC* » (notes manuscrites).

couches d'étudiants et d'enseignants nécessitait pour le syndicat de poser avant les revendications corporatives des revendications générales à caractère idéologique, mettant en cause les structures de l'université. Cette lutte idéologique se mène nécessairement sur deux fronts ; à l'extérieur de l'université contre le gouvernement. Mais aussi dans l'université même contre une frange non négligeable d'universitaires réactionnaires avec lesquels l'unité est impossible ».

Si la motion (dite Orsay-plateau) mise aux voix par les minoritaires « *estime que la critique de l'université est liée à la critique de la société capitaliste et implique une lutte politique* », elle considère également « *que l'action unie des étudiants et des enseignants peut, dès maintenant, imposer des changements démocratiques appréciables dans l'enseignement supérieur* ». Elle juge en conséquence « *indispensable d'engager l'action en ce sens sous peine de laisser le champ libre aux éléments les plus réactionnaires prêts à restaurer leurs privilèges et au pouvoir qui entend imposer des solutions technocratiques* » et, mettant en garde « *contre une orientation qui transformerait le syndicat en une organisation à caractère exclusivement politique* » appelle à préserver son caractère syndical en préconisant l'application de la plateforme syndicale du 19 juin⁶¹.

La motion d'orientation Herszberg, qui lui est opposée, tient à rappeler pour s'en féliciter que « *l'analyse politique qu'a fait la direction collégiale⁶² fut constamment ou presque contradictoire de celle réalisée par ailleurs par la plupart des organisations syndicales ou politiques de la gauche* »⁶³. « *Analyse d'un parti, non d'un syndicat dont la composition nécessairement diverse tenait le BN obligé à tenir compte de cette diversité* », commente Guy Odent en marge du document. En réponse aux minoritaires, elle crédite le SNESup d'avoir « *pleinement joué son rôle syndical* » en se refusant « *à concevoir une action syndicale limitée à la défense d'intérêts immédiats du personnel universitaire, à l'amélioration ou au perfectionnement des structures telles qu'elles existent sans tenir compte de leur finalité et de leur place dans la société* ». Elle se réclame de la charte d'Amiens « *qui exclut que le syndicat soit une courroie de transmission des partis mais tout autant qu'il se tienne à l'écart des débats et options politiques* » et veut y voir un « *instrument d'émancipation sociale* », qui doit être prêt à s'associer à toute initiative et lutte en ce sens sans se ligoter par des considérations de "diplomatie syndicale" ». Aussi engagera-t-il « *si nécessaire tout seul* » la lutte pour la défense des libertés démocratiques, contre la répression et contre la tentation d'intégrer à l'État les organisations syndicales sous le couvert de la participation ». Confrontée à une situation politique indéniablement redéfinie, la motion envisage de poursuivre la lutte sous d'autres formes dont une grève susceptible d'hypothéquer la rentrée universitaire⁶⁴. Soulignant le caractère « *exemplaire* » de l'activité à la base du SNESup en particulier pour les militants d'autres syndicats que la FEN⁶⁵, elle assigne au syndicat de « *s'ouvrir en direction de tous les enseignants, ce qui contribuera à effacer des rivalités catégorielles dans la FEN* » et appelle à la

61 A.O. *Bulletin* n° 163, août 1968.

62 Cf. plus bas

63 A.O. Compte rendu d'activité. Dactylographié. Souligné par Guy Odent.

64 A.O. *Bulletin* n° 163, août 1968. Les termes soulignés le sont par G. Odent.

65 A.O. *L'Université d'aujourd'hui*. Bulletin des sections Grenoble Sciences du SNESup. La plateforme syndicale se réclame d'une refonte des statuts de la FEN et formule des propositions.

lutte contre « *les véhicules de l'idéologie dominante* » en réalisant « *une jonction réelle avec toutes les organisations, syndicats, cercles, clubs, groupements, associations, individus isolés qui ont donné à leur activité de mai le même sens politique, la même activité critique en allant d'abord vers les travailleurs intellectuels dont les ingénieurs et cadres et [à] essayer d'apprendre à tous, enseignants, étudiants, travailleurs, à se connaître et à discuter* ». Des conceptions qui ne sont pas sans parenté avec celles du PSU si ce n'est même concurrentielles à certains égards. « *Parti des intellectuels* », commente et synthétise en marge Guy Odent.

Un débat consacré au soutien financier et logistique que le SNESup a apporté à *Action* durant le mouvement, auquel une motion Le Mans-Orsay demande qu'il soit mis fin, se solde également par une quasi victoire de la majorité. La motion adoptée considère qu'*Action* vivant désormais, le soutien du SNESup ne s'impose plus mais ajoute qu'il sera rétabli en cas de mesure de répression à son égard ; ce qui lui vaut, en pratique, de perdurer.

La motion Herszberg qui se réclame d'une politique syndicale « *pour la poursuite du mouvement de mai* »⁶⁶ l'ayant emporté par 2730 voix contre 2096, la majorité sortante conserve ses positions avec 54 sièges à la CA contre 42 à la minorité (suppléants inclus), toujours exclue du bureau et Bernard Herszberg devient secrétariat général en titre. La composition socioprofessionnelle de la nouvelle CA diffère assez peu de la précédente nonobstant un renouvellement de près de la moitié des titulaires⁶⁷. 28 des 47 titulaires enseignent en facultés des Sciences contre 13 en Lettres, 3 en Médecine, 2 en Droit et un à l'École vétérinaire. Le directeur des Beaux-arts est élu au titre de suppléant⁶⁸. *Des syndiqués de province ont dit : « qu'est-ce que c'est que ce syndicat dirigé par des médecins, alors que la Médecine est ultra minoritaire dans le syndicat et dans le milieu »*, témoigne Daniel Monteux.

« **UNE MAJUSCULE POUR ANALYSE** »⁶⁹

Une note manuscrite émanant de la minorité, vraisemblablement rédigée au sortir du congrès, constitue une bonne synthèse de ses appréciations sur les trois mois écoulés. Elle résume les différentes positions qui se sont exprimées et les perspectives stratégiques qu'elles interdisent ou autorisent. Celles développées par Fontaine, Liot, Halbwachs, Broué et Marseille-Sciences en appellent toutes à un changement des structures et des buts du syndicat, multiplient les attaques contre les organisations syndicales et partis de gauche et se proclament solidaire avec l'ensemble du « *mouvement* », écrit-elle. Leur plateforme syndicale est incomplète et imprécise. Leurs auteurs, « *insuffisants voire muets sur les aspects essentiels de la politique gaulliste : élimination, enseignants-chercheurs, participation [...]* veulent nous enfermer dans un faux dilemme : corporatisme

66 A.O. *Bulletin* n°163, août 1968. Conférence de presse du BN du 22 juillet.

67 En entendant par là ceux de ses membres qui n'étaient ni titulaires ni suppléants en 1967.

68 A.H. Liste des membres de la CA élus en juillet 1968.

69 A.O. Document manuscrit de Guy Odent, sans date précédé de « R.A ». (notes prises vraisemblablement entre juin et septembre 1968).

étroit "nous", perspective socialiste ("eux") »⁷⁰. Les positions de ce premier ensemble sont, conclut-elle, incompatibles avec les siennes.

Elle estime en revanche possible d'élaborer une plateforme syndicale à partir des réflexions et expériences présentées par Grenoble, Nancy, Amiens (même s'il existe des divergences) et du souci d'unité exprimé par Laperrousaz, ajoutant qu'elle s'y est essayé.

Elle revient ensuite sur ses positions propres. Son projet de plateforme, dit du 19 juin, présentait une analyse de la « *révolte étudiante* » qui, écrivait-elle, a pris la dimension de « *révolte contre l'Université et la société bourgeoise* » en débouchant « *sur l'affirmation d'une solidarité avec la classe ouvrière. La puissance de l'explosion de colère et les dimensions de cette révolte ont donné naissance à une " vague de romantisme révolutionnaire" »*, poursuivait-elle. « *Cette vague de romantisme révolutionnaire, ignorant la réalité économique et sociale de notre pays a cru trouver un aliment dans le vaste mouvement de grève générale qui s'est déployé au lendemain de l'imposante manifestation [du 13 mai]. C'est le caractère affectif et irrationnel de cette vague de romantisme qui a rendu possible l'exploitation politique qui a été faite par des éléments peu soucieux des véritables intérêts de la classe ouvrière et du peuple et qui a été à l'origine de nombreuses incompréhensions, notamment vis à vis des organisations de la classe ouvrière* », soulignant qu'il a, du moins, formulé des exigences fondamentales qu'aucun gouvernement ne pourra éluder. Si les réflexions énoncées en juillet demeurent sous-tendues par cette analyse, la caractérisation des acteurs et les termes employés diffèrent quelque peu. « *Nous essayons de dégager l'essentiel du "Mouvement"* », écrit-elle en usant de guillemets pour marquer ses distances vis-à-vis de l'usage que d'autres font volontiers de la majuscule et du sens qu'elle induit : explosion de mécontentement contre la répression, l'adaptation de l'Université, politique gaulliste en même temps que chez les salariés [sic] : mécontentement contre dix ans de politique sociale réactionnaire. Mais chez les salariés présence d'organisations syndicales responsables, des luttes antérieures déjà menées (camarades de l'Ouest) : « *ont permis de donner au mouvement, [ici sans recours aux guillemets ou à la majuscule] des objectifs clairs, immédiats, de masse et de remporter des succès qui ne sont pas des " carottes" ou "l'intégration à la société de consommation" »*. Chez les étudiants et universitaires, mouvement contre, sans objectifs positifs, souvent imprécis, fluidité des objectifs, faiblesse des organisations. « *Beaucoup ont découvert ce que leur origine sociale ne les prédisposait pas à connaître à la différence des salariés : la répression, l'État* »⁷¹.

70 A.O. Au verso du document manuscrit, ce texte rayé qui nous paraît encore plus explicite : « *Le texte de Fontaine n'est pas une plate forme syndicale, c'est le manifeste de création d'un mouvement politique des intellectuels et cadres autour du SNESup qui en serait le moteur. Ce mouvement n'aurait pas pour objectif de cimenter l'union avec la classe ouvrière et avec ses organisations mais de s'inscrire comme un nouveau foyer/centre révolutionnaire : débauchage, lutte contre les appareils à l'aide d'ailleurs d'un appareil, le SNESup. Lille-Lettres, Marseille-Sciences exaltent le pouvoir étudiant. Ce que nous proposons c'est une plate forme syndicale universitaire qui a nécessairement des prolongements sur le terrain politique et des options à court et long terme. Elle prend appui sur les aspirations fondamentales du mouvement ouvrier, du mouvement syndical : réforme fondamentale de l'Université supplantant moyens politiques, économiques, sociaux : démocratique et moderne au service de la nation, capable de fournir au pays des cadres de haut niveau, foyer de diffusion de la culture ouvert (revendications fondamentales du mouvement ouvrier), centre essentiel de la recherche et de ses applications. Elle est nécessairement de masse, doit donner à tous les étudiants formation générale et professionnelle* ».

71 A.O. Note manuscrite. (Un qualificatif à disparu à la photocopie).

« Quant à nous, poursuit-elle, nous refusant à prendre une majuscule pour analyse, nous pensons qu'il faut appuyer la lutte sur trois aspirations fondamentales : refus de la sélection autoritaire et aspiration à une formation complète, générale, ouvrant la voie à un métier, exigence des étudiants (et des universitaires)⁷² d'être associés à part entière, Université au service exclusif de la nation, l'acquis principal étant un extraordinaire effort de rénovation démocratique du fonctionnement interne des départements, facultés et parfois universités et la conquête de libertés politique et syndicales, à garantir ».

La minorité s'interdit toutefois de confondre ces "conquêtes démocratiques" » avec « l'université démocratique » dès lors que la démocratie ne consiste pas seulement à « démocratiser les structures », soit « l'Université pour ceux qui y sont aujourd'hui » mais à transformer radicalement sa base sociologique, d'y faire venir les fils des travailleurs (et pas seulement la vieille revendication des cours du soir). D'où la nécessité de prises de position impliquant des options politiques : contre le régime incapable par nature et vocation de réaliser cette transformation. Il s'agit là d'une « question nationale, populaire et pas seulement universitaire. On ne peut pas y travailler si on ne mène pas en même temps la lutte avec⁷³ les organisations politiques et syndicales qui ont les mêmes objectifs fondamentaux et sans lesquelles elle ne peut être atteint ». Elle se réclame en conséquence d'une stratégie impliquant indissolublement des initiatives pour contribuer au rassemblement de toutes ces forces autour d'une perspective claire de gouvernement et apporte à tel effet « son appui sans réserve » aux États-généraux prévus par la FEN comme aux luttes immédiates pour une université démocratique, la liberté et la pluralité d'expression à l'ORTF, la Sécurité sociale. Il s'agit, écrit-elle, de « préparer les universitaires à travailler à toute victoire partielle. Sans cette lutte pied-à-pied, toute victoire d'ensemble est illusoire. Cela implique une perspective stratégique de l'union de tous ceux qui ont et auront, même s'ils ne le savent pas encore, intérêt et besoin de ces transformations. Les propositions relatives à de nouveaux enseignements, de nouveaux modes de contrôle des connaissances, des transformations pédagogiques sont tout autre chose que des revendications corporatistes, techniques et parcellaires ». La note invite à débattre des notions d'enseignants-chercheurs et de cogestion qu'il faut comprendre « comme un moyen et non un but » et, dans l'immédiat, à intervenir pour assurer le fonctionnement expérimental en 1968-69 des nouvelles structures, les vérifier dans la pratique et les légaliser. Elle appelle encore à garantir la liberté d'expression, lutter contre toute forme de répression, arracher les moyens matériels et humains « non pour appliquer la réforme gaulliste mais pour arracher le maximum » et réclame, enfin, une large consultation sur les formes d'action à mettre en œuvre s'agissant des examens de septembre. Avant de conclure que le moyen de cette orientation c'est « un grand syndicat ». Il convient de reconstruire le SNESup, d'y restaurer la démocratie syndicale, de reconstruire des rapports avec ses « alliés naturels ».

LA LOI EDGAR FAURE

Le congrès du SNESup s'est ouvert le jour même de la constitution du gouvernement Couve de Murville et de la nomination d'Edgar Faure à la tête du

72 Parenthèses dans le texte.

73 Bien que le texte manuscrit porte un signe égal barré, il s'agit nécessairement du terme « ave ».

ministère de l'Éducation nationale. Celui-ci a immédiatement mis en chantier un projet de loi dont il présente les grandes orientations le 24 juillet devant l'Assemblée nationale. Le ministre s'en prend à ceux « *qui pensent que seul le changement de société permettra accessoirement ou par contre coup de créer une université à leur convenance* » et qui « *ne veulent pas de ce changement parce qu'ils assignent à l'université un autre rôle : celui d'instrument, d'outil, de levier de pression révolutionnaire* », souhaitant « *qu'elle soit secouée de désordre, de frénésie, une masse en fusion perpétuelle qui conduira à la désagrégation l'ensemble de la société où elle se trouve placée* » ; comme en réponse implicite à la majorité du SNESup. L'affirmation selon laquelle « *la jeunesse constitue presque aujourd'hui une sorte de classe qui met en cause le reste de la Nation* » et le refus « *d'interpréter l'Histoire par l'anecdote [par quoi il faut respectivement comprendre les bouleversements partout à l'œuvre et les événements de mai-juin]* » prend en revanche à contre-pied bon nombre d'élus UDR. Même le ministre s'appuie sur cette analyse pour se réclamer d'orientations conférant une centralité au maître mot gaulliste de « *participation* » « *qui doit parvenir à décloisonner la société salariale* », donner naissance à « *une authentique société de promotion* » et permettre en sus « *d'échapper à l'aliénation et, puisque ce mot existe, à l'unidimensionnalité* »⁷⁴.

Un calendrier serré, défini le 7 août, prévoit l'adoption du projet par le conseil des ministres le 18 septembre après consultation des conseils de l'Éducation nationale et du Conseil d'État. Il le sera le 9⁷⁵. Le projet est examiné par la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale le 5 septembre, adopté le 1^{er} octobre après avoir été amendé dans un sens plus conservateur, présenté en séance publique deux jours plus tard et adopté le 10 à l'unanimité, le PCF et 5 UDR s'étant abstenus⁷⁶. « *La manière quasi unanime dont la loi d'orientation a été approuvée au Parlement, l'incapacité de la gauche parlementaire à s'opposer de façon critique aux démarches de réorganisation du régime, la sorte de réhabilitation du vieux système politique bourgeois ainsi entreprise peuvent contribuer à anesthésier une partie de l'opinion et des travailleurs au moment où est entreprise une politique dite de participation* » commente le BN du SNESup dans un communiqué qu'il adresse le 9 novembre aux secrétaires de section et membres de la CA.

La loi promulguée⁷⁷ le 12 novembre donne naissance à des Établissements publics à caractère scientifique et culturel (EPCSC) dont les missions sont définies dans son titre 1.

Les universités et les établissements auxquels les dispositions de la présente loi seront étendues ont pour mission fondamentale l'élaboration et la transmission de la connaissance, le développement de la recherche et la formation des hommes.

74 Déclaration de M. Edgar Faure, ministre de l'Éducation nationale, Assemblée nationale, 24 juillet 1968, La Documentation française.

75 Antoine Prost, « *la loi Faure, de Matignon à l'Élysée* » in Bruno Poucet et David Valence (dir.), *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2016, pp. 61-78.

76 François Audigier : « *Les débats parlementaires autour de la loi Faure : tensions et consensus à l'Assemblée nationale* » in Bruno Poucet et David Valence (dir.), *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, op. cit. pp. 79-98. L'abstention communiste est avant tout destinée à ne donner aucun gage politique au général de Gaulle. L'intervention de Roland Leroy est favorable à la loi.

77 http://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/loi_faure.pdf.

Les universités doivent s'attacher à porter au plus haut niveau et au meilleur rythme de progrès les formes supérieures de la culture et de la recherche et à en procurer l'accès à tous ceux qui en ont la vocation et la capacité.

Elles doivent répondre aux besoins de la nation en lui fournissant des cadres dans tous les domaines et en participant au développement social et économique de chaque région. Dans cette tâche, elles doivent se conformer à l'évolution démocratique exigée par la révolution industrielle et technique.

À l'égard des enseignants et des chercheurs, elles doivent assurer les moyens d'exercer leur activité d'enseignement et de recherche dans les conditions d'indépendance et de sérénité indispensables à la réflexion et à la création intellectuelle.

À l'égard des étudiants, elles doivent s'efforcer d'assurer les moyens de leur orientation et du meilleur choix de l'activité professionnelle à laquelle ils entendent se consacrer et leur dispenser à cet effet, non seulement les connaissances nécessaires, mais les éléments de la formation.

Elles facilitent les activités culturelles, sportives et sociales des étudiants, condition essentielle d'une formation équilibrée et complète.

Elles forment les maîtres de l'éducation nationale, veillent à l'unité générale de cette formation – sans préjudice de l'adaptation des diverses catégories d'enseignants à leurs tâches respectives – et permettent l'amélioration continue de la pédagogie et le renouvellement des connaissances et des méthodes.

L'enseignement supérieur doit être ouvert aux anciens étudiants ainsi qu'aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité de poursuivre des études afin de leur permettre, selon leurs capacités, d'améliorer leurs chances de promotion ou de convertir leur activité professionnelle.

Les universités doivent concourir, notamment en tirant parti des moyens nouveaux de diffusion des connaissances, à l'éducation permanente à l'usage de toutes les catégories de la population et à toutes fins qu'elle peut comporter.

D'une manière générale, l'enseignement supérieur – ensemble des enseignements qui font suite aux études secondaires – concourt à la promotion culturelle de la société et par là même à son évolution vers une responsabilité plus grande de chaque homme dans son propre destin.

Elle bouleverse le mode de gestion de l'Université en introduisant un système représentatif ayant les apparences de la démocratie, quand même affectée par l'introduction du quorum étudiant qui doit au taux d'abstention d'affecter la représentation de ces derniers. Elle la réforme administrativement en supprimant les facultés au profit d'universités pour de la sorte encourager la pluridisciplinarité et préconise d'associer « *autant que possible les arts et Lettres aux Sciences et techniques* ». Elle intègre les activités d'enseignement et de recherche (même si la loi utilise le terme enseignant pour désigner le statut des personnels d'enseignement) et la création des unités d'enseignement et de

recherche et accorde une autonomie renforcée aux établissements. Ceux-ci seront désormais administrés par un président – enseignant-chercheur ou assimilé –, et par un conseil d’université constitué d’enseignants et enseignants-chercheurs, de personnels administratifs et d’étudiants auxquels s’ajouteront des personnalités extérieures (élus locaux, entrepreneurs, syndicalistes). Président et conseil seront élus, indirectement pour le premier et directement pour le second, pour 5 ans par les composantes de la communauté universitaire. Ce principe de collégialité, qualifié de participation, vaut également pour le Conseil national de l’enseignement supérieur et de la recherche. Le principe d’autonomie, encadré par les prescriptions énoncées par la loi et ses décrets d’application, s’applique à la pédagogie, au domaine financier (dans le cadre du crédit global de fonctionnement) et aux structures internes des établissements qu’il s’agit de doter d’une véritable identité. À tel effet, des élections aux conseils d’UER doivent avoir lieu avant mars 1969. Les élus formeront une assemblée constitutive provisoire chargée d’élaborer les statuts de chacune d’elles et leur structure interne.

Lors du colloque consacré à la loi Faure, plusieurs fois cité, Antoine Prost estime que cette loi s’inscrit en rupture avec les projets gouvernementaux qui lui préexistaient et que rien de l’anticipait. Ismaël Fehrat écrit, au contraire, qu’elle emprunte à tout ce qui lui préexistait, du plan Langevin-Wallon au colloque de Caen en passant par le programme de l’UNEF, son mérite étant moins, selon lui dans le contenu que dans la manière de le faire accepter. En mettant en place une autonomie qui n’affecte ni le rôle conservé de l’État ni le caractère national des diplômes, elle s’inscrit en tout état de cause dans une culture de la régulation sortie plus généralement confortée de l’immédiat après 1968⁷⁸. Qu’elle doive au mouvement de mai-juin (et aux orientations propres d’Edgar Faure) de ne satisfaire, dès lors, que très imparfaitement aux aspirations libérales exprimées lors du colloque du Caen contribue à la « *grogne* »⁷⁹ exprimée au sein du groupe UDR, tant à l’Assemblée qu’au Sénat, obligeant le ministre à clarifier certains de ses objectifs devant les sénateurs : « *Il n’y a pas d’exemple dans l’Histoire d’une révolution qui ait été faite simplement par des révolutionnaires. Il faut donc que des révolutionnaires entraînent avec eux des réformistes. Mais nous faisons tout ce qu’il faut pour qu’ils n’y parviennent pas* »⁸⁰.

Son indéniable dimension de compromis au regard des aspirations libérales exprimées en 1966 et dont la pression ira croissant dans le cadre d’une économie mondialisée aspirant à l’émergence d’un marché de l’enseignement supérieur à sa mesure répond de ce que projets et lois visant à réformer l’Enseignement supérieur se succéderont à bon rythme dans le demi-siècle qui va suivre, pour déboucher sur cette réponse infiniment plus radicale au regard du libéralisme qu’est la LRU et la loi Fioraso qui en est le prolongement. Telle n’est toutefois pas l’analyse qui prévaut à chaud au sein du SNESup.

LE SNESup ET LA LOI FAURE : PARTICIPATION OU COGESTION.

78 Michel Margairaz, Danielle Tartakowsky (dir) 1968. *Entre libération et libéralisation. La grande bifurcation*, PUR, 2010.

79 François Audigier : « *Les débats parlementaires autour de la loi Faure : tensions et consensus à l’Assemblée nationale* », op. cit.

80 Sénat, 24 octobre 1968.

La nomination d'Edgar Faure, la mise en chantier de la loi puis sa promulgation bousculent les cadres de réflexion ayant prévalu lors du congrès de juillet.

« *C'est le plan Fouchet et son application qui sont plus que jamais à l'ordre du jour et que le gouvernement va tenter d'imposer tant par la force que par la séduction et des promesses démagogiques* », énonçait le projet de motion Broué présenté dans ce cadre⁸¹. Estimant qu'il serait « *illusoire de présenter un contre-plan au plan Fouche* », il préconisait un « *programme de défense* » contre la sélection, pour l'intégration des grandes écoles et IUT à l'Université, la défense des conditions de travail passant par la mise en place des IPRES, un présalaire étudiant et des postes au CNRS. Il invitait, en outre, à ne pas tomber dans le piège de la participation, « *tentative d'intégration et de domestication des organisations par le régime* » et à ne pas cautionner par sa participation à la gestion ce qui est « *une application décentralisée du plan Fouchet* » en concevant les organismes élus que comme « *des organismes de contrôle, non de gestion, n'entravant en rien l'indépendance et l'autonomie des sections syndicales* »⁸².

La promulgation de la loi complexifie la donne. Elle pose de façon centrale la question de la nature du/d'un syndicat face aux questions de la cogestion et/ou de la participation en contribuant, à terme, au renversement du rapport des forces au sein du syndicat.

Lors d'une conférence de presse qu'il tient deux jours avant son congrès, le BN dit ne rien attendre du projet de loi mais profite de l'occasion pour interpeller le ministre sur six points : « *Est-il disposé à légaliser par un texte les libertés politiques et syndicales dans l'Université ? À reconnaître les structures qui se sont mises en place au cours du mouvement "avec des pouvoirs réels de contrôle et de contestation" ? Quel sens donne-t-il au concept d'autonomie ? Quels moyens budgétaires seront consacrés à l'Enseignement supérieur ? Est-il disposé à discuter avec les organisations syndicales qualifiées et représentatives de la nécessaire refonte du statut des enseignants du supérieur dans le cadre de la fonction publique ? À renoncer au plan Fouchet ?* »⁸³. Un communiqué publié le 24, après la déclaration du ministre devant l'Assemblée nationale, estime qu'il est resté muet sur la question des libertés et sur l'essentiel de l'aspect budgétaire « *en camouflant toutes les difficultés sous le maître mot de "participation"* »⁸⁴.

Le 7 août 1968, le SNEsup rencontre Edgar Faure pour la première fois en réitérant peu ou prou les questions soulevées lors de cette conférence de presse. Il estime que certaines déclarations du ministre constituent un désaveu très net du plan Fouchet mais revient avec une insistance particulière sur la question des libertés et de la répression (mesures contre les grévistes de l'ORTF, présence policière dans les universités...) qui constitue depuis le début mai un des points nodaux de l'action du bureau⁸⁵. Le BN en fait un préalable à la poursuite de la discussion. Edgar Faure répond qu'il n'y a qu'une seule politique

81 Non soumis au vote.

82 A.O. Document dactylographié

83 A.O. *Bulletin* n° 163, p. 20-19

84 A.O. *Bulletin* n°164, octobre 1968.

85 A.H. Commission témoignage et assistance juridique, communiqué du 11 juin 1968. Sur le rôle des médecins lors des manifestations parisiennes, témoignage de Francis-Marcel Kahn, <http://www.snesup.fr/article/mai-1968-et-le-snesup-souvenirs-de-militant.e.s>.

gouvernementale dont il est solidaire et que la question de la répression telle que posée par le SNESup est un « *problème du gouvernement sur lequel il n'a pas la main* ». Le syndicat refuse en conséquence la proposition qui lui est faite de participer à des groupes de travail sur des points particuliers en estimant qu'il « *appartient au gouvernement de créer les conditions d'une discussion sur les problèmes techniques en renonçant à la répression* »⁸⁶. Et de souligner, aux côtés de l'UNEF et des CAL, que « *le gouvernement entretient actuellement deux politiques : libérales sur le plan universitaire, autoritaire sur le plan intérieur* »⁸⁷. Du moins cette rencontre amorce-t-elle un tournant rapporté à ce qu'a été le rejet de toute négociation depuis le début du mouvement. Des négociations s'amorcent par échanges de textes. Une nouvelle rencontre dont le principe a été décidé le 7 août se déroule le 27 en associant cette fois la FEN, le SNESup, le SNCS, le SNES et le SNI. Dans une « *Note relative au projet de la loi-cadre* », remise au ministre le 2 septembre, le BN prend acte de certains reculs du gouvernement en matière répressive mais réaffirme ses positions relatives aux questions ayant trait à la répression, aux libertés, à la reconnaissance du « *rôle d'information de l'opinion qui incombe aux universitaires et conséquemment de l'autonomie dont ils doivent disposer à cet effet dans le cadre de l'ORTF* ». Les problèmes soulevés par le statut des non titulaires à l'origine de mouvements dans certaines universités⁸⁸ et diverses questions corporatives sont également abordés. Le texte est en effet, cette fois, porteur d'un certain nombre d'exigences/propositions que le SNESup entend voir inscrites dans la loi : principe de l'unité de l'enseignement supérieur (supposant l'intégration des IUT et Grandes écoles à l'Université), légalisation des structures mises en place en mai-juin avec, durant la période transitoire nécessaire à la promulgation des textes, des mesures destinées à éviter une dualité des pouvoirs, les doyens devant être responsables devant les assemblées nouvelles, élections au scrutin de liste à la proportionnelle. L'unité de base pour constituer le conseil de l'université doit être le département pour assurer le décloisonnement de l'université, une fraction du conseil étant toutefois élue sans distinction de département pour permettre l'élaboration d'une politique cohérente. Des propositions similaires sont formulées s'agissant du Conseil national des universités. Les instances universitaires devront avoir un droit de proposition pour le budget et le plan. Le document se prononce encore pour un corps unique du personnel enseignant et rappelle le projet d'IPRES⁸⁹.

Lors de sa conférence de presse du 3 septembre, la direction du SNESup « *prend acte du fait qu'un certain nombre de réalisations annoncées par le ministre ont été élaborées en suivant de près les idées longtemps défendues par notre syndicat et lui seul* »⁹⁰. Qu'elle ajoute, aussitôt, « *qu'aucun démarrage, aucune rentrée, aucune expérience n'ont de chance de succès sans que soit établi un climat de libertés politiques et syndicales à l'Université et dans le pays* » ne saurait occulter qu'elle reconnaît implicitement la dimension de compromis du projet de loi et, par-là, l'entrée dans une séquence nouvelle, signifiant qu'une page est tournée.

86 A.H. projet de compte rendu (in extenso) de l'entrevue, 16 pages dactylographiées.

87 Selon *Le Monde* du 9 août.

88 Grève de la section de psychologie de Toulouse.

89 A.O. Document dactylographié, daté du 2 septembre et Bulletin n°164, octobre 1968.

90 A.O. *Bulletin* n°164, octobre 1968.

La participation et l'opportunité de se rendre ou non au ministère et de participer aux groupes de travail qu'il a constitué suscitent toutefois un vif débat lors de la réunion du BN, quatre jours plus tard. Alain Geismar dit son désaccord avec la politique de négociation amorcée le 7 août et accuse la « *nouvelle direction* » d'avoir « *étouffé la nouvelle vie militante* » née de mai. Il se demande si « *le SNEsup est le promoteur de syndicalisme de participation* » et invite vivement à une « *rectification* ». L'attaque est suffisante pour que le BN se dise soucieux d'éviter une pratique syndicale qui conduirait à la rupture pour un résultat « *nul ou faible* ». Lors de la CA qui se tient semaine suivante, le débat se prolonge sur des bases inflexibles de la sorte, dans un contexte marqué par de sérieux incidents advenus à la Faculté de Médecine à l'occasion de la tenue des examens⁹¹. Un rapport établi par une commission ad hoc issue de la CA, présenté par Guy Romier, reconnaît à son tour certains de aspects positifs de la loi, attribués à « *la lutte menée par les enseignants et étudiants* », mais formule de nombreuses critiques : absence de débat préalable dans les universités, non prise en compte de la question des libertés politiques et syndicales, absence d'unification de l'Enseignement supérieur, mise en place d'un mécanisme de sélection, risque d'une intervention de financements extérieurs, voie ouverte à l'enseignement privé via des conventions, risque de parcellisation des UER, effets préjudiciables de la subordination aux règles de la comptabilité publique, formes de gestion régressive par rapport à ce qui s'est mis en place en mai et qui perdure, maintien de la division actuelle des enseignants, création d'un secteur universitaire de recherche fondamentale risquant d'être sans lien avec l'ensemble de la recherche, absence de légalisation des structures nées du mois de mai⁹². Le coup d'arrêt mis en mai à la politique gouvernementale en matière d'Éducation nationale a contraint à des adaptations qui valent, en fait, à « *l'Enseignement supérieur de se voit offrir le "privilège" d'être le premier champ d'expérimentation de la politique de participation* » en tentant ainsi « *le pari idéologique qu'enseignants et étudiants seront eux même amenés à assurer la rationalisation du système éducatif et son évolution à l'adaptation du capitalisme* » poursuit le rapport qui conclut en invitant à « *dévoiler la contradiction* » et à « *contrer ce projet du pouvoir* »⁹³.

Un texte alternatif proposé Claude Garcin au nom de la minorité déclare l'avant-projet inacceptable en constatant toutefois qu'il reflète « *un net recul du pouvoir* » puis formule un certain nombre de propositions qu'il souhaite voir défendues par les représentants syndicaux au Conseil de l'enseignement supérieur et publicisées par les sections syndicales, soit un retour à des pratiques institutionnelles et statutaires. Tout en récusant la politique gaulliste de « *participation* », la motion « *recommande aux sections de tout mettre en œuvre pour consolider et élargir les résultats acquis depuis mai-juin dernier au niveau des structures de l'Université, de défendre le principe et les institutions de la cogestion et de s'en servir comme d'une arme pour la démocratisation du système universitaire* »⁹⁴.

91 A.H. communiqué du 19 septembre. Sur l'article de *l'Humanité* accusant Geismar « *d'incitation à la fraude* » et les réactions du SNEsup qui soulignent son « *étrange concordance avec des questions écrites des députés gaullistes ultra* », cf. *Bulletin* n° 164, octobre 1968.

92 Quelques exemples dans les témoignages recueillis en 2018.

93 A.O. *Bulletin* n° 164, octobre 1968.

94 A.O. « *le mot participation est ambigu : nous préférons parler de présence et par cette présence nous efforcer de démocratiser le fonctionnement de l'Enseignement supérieur. Le meilleur moyen de combattre l'idéologie et la politique de participation consiste à poursuivre sans compromission mais*

La motion Romier l'emporte par 24 voix contre 20 (une abstention).

Le 21 octobre, une nouvelle déclaration du BN, consécutive aux débats du Sénat, reprend termes à termes les revendications formulées début septembre en mettant en garde contre toute tentative de défigurer « *la revendication légitime d'autonomie* », – devenue terme enjeu –, « *par l'instauration d'universités concurrentielles et une régionalisation aboutissant à la création de déserts intellectuels* ». La participation, qualifiée par Edgar Faure de « *premier essai dans la communauté nationale* », est analysée là dans une perspective macro-politique. Le BN veut y voir une tentative du gaullisme de « *trouver une brèche naturelle pour développer un système capitaliste autonome entre le capitalisme nord-américain enlisé dans une guerre d'agression impérialiste [...] et les pays du camp socialiste d'Europe incapables de résoudre leurs problèmes économiques et idéologiques* » (l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie a eu lieu deux mois plus tôt)⁹⁵. Pour mener à bien les bouleversements indispensables pour un tel objectif, il « *a besoin d'une part de "l'ordre" et d'autre part d'une certaine adhésion ou, au minimum, de la neutralité de l'ensemble des intellectuels* » jugés « *les mieux à même de saisir les éléments d'une contestation globale de cette politique et, comme ils l'ont montré en mai, de déclencher des luttes dans une large couche de la population* ». La participation est précisément destinée à séduire « *la frange intellectuelle jugée la plus dangereuse* ». De telles analyses permettent de restituer à l'Université et aux intellectuels la centralité politique qui paraissait leur avoir échappé depuis le 24 mai.

Du moins l'analyse de la loi, consécutive à cette inscription « *dans le contexte économique et social* » est-elle singulièrement nuancée. Le SNESup « *prend acte de certains aspects positifs : modification de certains aspects de la thèse, suppression des chaires, extension du pouvoir des conseils, élection des responsables à différents niveaux, reconnaissance du droit des enseignants et étudiants à une gestion relativement autonome des établissements, contrôle financier a posteriori du budget des établissements, toutes concessions résultant de la lutte menée par les étudiants et les enseignants* ». Il regrette toutefois qu'elle ait été élaborée « *sans débat dans les établissements* », déplore ses silences ou ses imprécisions sur les libertés syndicales et politiques, « *l'ouverture aux travailleurs* », réduite à une « *pieuse affirmation* », l'absence de prise en compte du « *rôle d'information qui incombe aux enseignants-chercheurs* » et formule une longue série de critiques : séparation de l'enseignement supérieur des autres ordres d'enseignements, statu quo s'agissant des grandes écoles, mécanismes de sélection sous la forme de « *stage pluridisciplinaire de probation et d'orientation* », mise en place de « *conseil régionaux de l'université* » rendant possible des interventions financières extérieures et ouvrant la voie à des universités concurrentielles, porte ouverte à des conventions avec les établissements privés et silence sur le monopole de la collation des grades, risque de parcellarisation des UER, pouvoirs de gestion des conseils limités par les règles de la comptabilité publique et le rôle des recteurs, absence de légalisation des structurées nées en mai, composition des conseils régressive par rapport aux organismes surgis en mai, s'agissant en particulier des étudiants, cristallisation des divisions catégoriels en lieu et place de la titularisation globale revendiquée par le SNESup, risques de mise en place d'un

aussi sans démission une activité syndicale permanente » prolonge ce courant dans un texte publié dans le *Bulletin* de mars.

95 A.H. Communiqué du 21 août.

secteur universitaire de recherche fondamentale sans lien avec la recherche. Il conclut en dénonçant la multiplication des « *mécanismes et garde-fous susceptibles d'enlever aux avancées [incluses dans la loi] toute efficacité pratique* »⁹⁶.

Là où Guy Romier invitait à « *poursuivre la pratique du mouvement de mai* », la déclaration d'octobre appelle à « *lutter avec les étudiants et les chercheurs dans les structures de gestion et en dehors puisque l'expérience a montré qu'il faut parfois se situer en dehors de la légalité* ».

Les lectures de la loi ne recoupent donc plus parfaitement les clivages antérieurs. Certains la tiennent pour une simple adaptation des orientations du plan Fouchet⁹⁷, conforme aux orientations du colloque de Caen, à tout prendre plus inquiétante en ce qu'elle est un ballon d'essai de la « *participation* », d'autres reconnaissent des avancées qu'ils tiennent pour des conquêtes mais qu'ils estiment remises en cause. D'autres encore voient en elles un « *recul* » ouvrant de nouveaux espaces d'action⁹⁸. Un débat qu'on retrouvera *mutatis mutandis* quand il s'agira de savoir si la loi Fioraso infléchit, prolonge ou aggrave la loi Pécresse.

LES NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS : « *DES ÉTABLISSEMENTS PILOTES POUR VISITES GUIDÉES D'UNIVERSITAIRES ÉTRANGERS* »⁹⁹

Il convient de se défier des lectures ex post. Ces nouveaux établissements que sont Dauphine, Vincennes et Luminy, près de Marseille, ne reçoivent pas un meilleur accueil que la loi de la part du SNESup ou, pour être plus exact, le laissent au mieux dubitatif. Qu'on excepte une dénonciation de « *cet enfant chéri qu'est Dauphine* » et les bulletins successifs n'y font aucune allusion. Une note dactylographiée du 1^{er} octobre se montre plus loquace : « *Pour que Vincennes et Luminy, comme Dauphine ne soient pas des établissements pilotes pour visite guidées d'universitaires étrangers et pour propagande à la télévision, il faut qu'universitaires et étudiants exercent un contrôle réel sur l'élaboration des projets et aussi sur la procédure de nomination du personnel enseignant* ». Le SNESup organise à tel effet une réunion ouverte le 5 octobre devant 7 à 800 participants très majoritairement enseignants. Il juge souhaitable que les équipes constituées puissent faire acte de candidature et que les critères retenus pour le choix des enseignants tiennent compte de l'orientation de ces établissements. Or, déplore-t-il, à ce jour, la publicité est de plus en plus réduite. On ignore s'il y aura des enseignements nouveaux et le projet de Vincennes est imprécis. Y enseignera-t-on ou non l'urbanisme et l'architecture ? Sur quelle base les candidatures seront-elles faites ? Le SNESup juge nécessaire la mise en place, aux côtés de la commission officielle de recrutement, d'une commission mixte groupant des membres de l'administration et des représentants des

96 A.H. La loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Texte ronéoté, 4 pages.

97 A.H. Motion Nancy-Lettres en vue du congrès de mars 1969, « *Elle n'est guère qu'un aménagement de la réforme Fouchet* », texte ronéoté.

98 A.O. Notes manuscrites, intervention de Garcin, (CA des 16 et 17 novembre).

99 Les bulletins permettent une approche circonstanciée d'autres questions dont, en premier lieu, la formation des maîtres, la question des facultés de Médecine et la création des CHU ou encore les IUT. Nous avons privilégié la question des nouveaux établissements du fait de sa dimension structurelle et dès lors qu'ils sont aujourd'hui tenus pour des « *acquis* » de mai.

syndicats qualifiés représentatifs pour vérifier que toutes les candidatures ont été examinées, s'informer des critères de choix retenus et demander au besoin un supplément d'information. Il invite à prolonger les délais de candidatures aux fins d'une meilleure information et suggère que les projets non retenus soient transposés dans d'autres établissements pour éviter de se limiter à des expériences pilotes, soit un souci d'extension des aspects expérimentaux, annoncée mais demeurée sans suite. Se refusant à « *cautionner ces nouveaux établissements* », il tient du moins à rappeler ces quelques conditions nécessaires à la fois au développement de tels établissements et à la transformation des établissements anciens qui continueront à accueillir le plus grand nombre d'étudiants. Dans une lettre du 9 novembre adressée aux secrétaires de section et membres de la CA, il dénonce « *les obstacles matériels à la mise sur pied d'opérations pilotes à grand spectacles qui vident certaines facultés de leurs enseignants* » et dit y voir un exemple des contradictions de la politique scolaire et universitaire du régime. Soulignant que les demandes qu'il a formulées sur les modalités de recrutement n'ont pas été prises en compte, il affirme que « *les pires aspects de l'ancien système sont maintenus. Pas de politique claire sur les méthodes, les contenus, les finalités de l'enseignement. Pas de concertation avec les étudiants. Y aura-t-il une équivalence entre les diplômés ? Quels débouchés ? Le refus d'encourager un contact régulier avec les étudiants s'explique par une peur des enseignants à dévier d'une attitude qui consiste à se cantonner dans l'amélioration des programmes et de la pédagogie* ». Ces éléments éclairent le caractère marginal des initiatives ayant concouru à la création de ces établissements dont l'un se donnera bientôt pour l'incarnation même de la « *poursuite de mai* », contribuant à expliquer cette indéniable distance initiale du SNESup à leur rencontre¹⁰⁰.

« **UNE GRAVE CRISE DE DIRECTION** »¹⁰¹

La promulgation de la loi Faure interdit au SNESup de tergiverser plus longtemps. Sa CA réunie les 16 et 17 novembre, soit 4 jours après, s'assigne pour objectif de « *préciser s'il convient ou non, pour éviter l'intégration dans des structures parlementaristes définies par la loi d'organiser des structures militantes de contestation en commun avec les étudiants et les chercheurs sous la forme, par exemple, de Comités d'action étudiants et enseignants chercheurs* »¹⁰² (en continuant donc à mobiliser, fusse sur un mode interrogatif des formes et termes constitutifs de mai-juin). La motion Herszberg, amendée par Geismar, persiste dans son rejet de la loi d'orientation qualifiée de « *leurre* » comme de « *l'idéologie de la participation* ». Considérant que l'analyse de la loi ne peut se substituer à l'expérience que les militants doivent faire¹⁰³, elle leur oppose toutefois une ligne d'action qui « *ne serait pas un boycott systématique* » (qu'elle dit envisageable quand le rapport de force l'autorise) mais « *une politique de dépassement et de dénaturation de la loi et utilisant ce qui est utilisable dans celle-ci et en agissant, quand le rapport des forces le permettra pour mettre en place des structures dépassant la loi* ». On créera ainsi « *des conflits ouverts* » avec l'administration qui mettront en évidence les contradictions et les insuffisances de la loi. Le BN soutient toutefois

100 A.H. communiqués des 1^{er} et 9 novembre.

101 A.O. *Bulletin* n° 166 supplément, novembre 1968.

102 A.O. Lettre du 9 novembre adressée aux secrétaires de sections et membres de la CA. Document dactylographié.

103 AH. *Bulletin* n°173, selon les termes de la motion soumise au congrès de mars 1969 par le BN.

simultanément l'appel au boycott lancé par l'UNEF. À sa gauche, la motion Flanchec appelle au boycott des futures élections, en collaboration souhaitée avec l'UNEF¹⁰⁴. La motion Bois-Dazard-Garcin, pareillement fidèle à ses analyses antérieures, tient, au contraire, la cogestion pour « *une importante concession du pouvoir sous la pression des mouvements de masse de mai-juin, un élément considérable de démocratisation de fonctionnement et de gestion, une arme dont nous devons nous saisir* ». La confondre avec la participation procéderait d'une « *assimilation grossière entre l'Université et une entreprise capitaliste, entre le rapport enseignant/enseigné et le rapport patron/salarié* » quand « *les intérêts des étudiants et autres personnels, loin d'être antagonistes sont en fait convergents. C'est dans cette convergence d'intérêts que la cogestion trouve son fondement principal. Elle n'est pas une fin en soi. Les syndiqués y situeront en permanence leur action dans la perspective d'une démocratisation de l'Université, donc aussi d'une critique d'un régime et de sa politique. Cependant que le syndicat préservera son indépendance et sa fonction contestataire* »¹⁰⁵.

Cette motion l'emporte par 19 voix contre 16 à la motion Herszberg et 5 à la motion Flanchec (2 abstentions). « *Ma thèse était que lorsqu'on a un droit de vote on s'en sert pour faire de la politique. Je suis devenu minoritaire* », témoigne Bernard Herszberg cinquante ans plus tard¹⁰⁶. Cette victoire de la minorité, pour la première fois depuis 1966 et, a fortiori, depuis le début du mouvement, résulte de la division de l'extrême gauche plus marquée qu'à l'ordinaire. Le BN se saisit de son caractère relatif pour refuser de l'appliquer en arguant qu'elle contrevient à la motion d'orientation adoptée par le congrès de juillet et que « *seule la base du syndicat peut, dans l'immédiat, déterminer les modalités d'application de la ligne* » alors adoptée. Cette position, mise aux voix, l'emporte cette fois par 22 voix contre 19 à la faveur d'une réunification provisoire des extrêmes gauches¹⁰⁷. Dans un éditorial intitulé « *l'action tranchera* »¹⁰⁸, publié au sortir de la CA, le BN prend acte des « *divergences d'analyses maintenant classiques* ». « *Déjà en mai-juin certains avançaient une stratégie consistant à rassembler le plus grand nombre possible, ce qui amenait à se contenter d'une plateforme minimale. D'autres proposaient une stratégie résolument offensive qui refusait les compromis et posait clairement la question du pouvoir* ». En s'appuyant sur une analyse qui n'est pas sans similitude avec « *la loi d'airain des salaires* », il estime que « *l'inefficacité de la première est maintenant démontrée : les avantages acquis sont peu à peu grignotés et seront*

104 A.O. « *Ni boycott ni participation a priori* » déclare un communiqué du 31 janvier qui présente une tonalité plus défensive que les précédents et appelle à « *reprandre les batailles à la base* ». *Bulletin* n° 174 février 1969.

105 A.O. Lille-Sciences adresse une motion qui se veut « *acceptable par le plus grand nombre* » et s'essaie à dépasser les contradictions. Selon elle, la motion Bois-Dazard-Garcin fait un éloge excessif de la loi d'orientation, propre à entretenir des illusions, la motion Herszberg ne propose pas de directives d'action et la motion Flanchec s'en tient à un refus stérile. Le rapport Romier, remet en question l'essentiel des idées et des conquêtes de mai. Elle constitue un progrès mais n'est pas une grande victoire démocratique. Ce n'est qu'une face dont l'autre est la répression. Un de ses buts de la loi est de provoquer la transformation technocratique proposée par le colloque de Caen et de pousser les étudiants à appliquer eux même cette politique pour désamorcer l'agitation. Bien qu'il soit évident que l'essentiel de son action se situe hors du cadre étroit de la cogestion, le syndicat se refuse à organiser un boycott systématique des élections qui aurait pour principal effet d'abandonner la gestion aux éléments les plus réactionnaires ». Document dactylographié.

106 <http://www.snesup.fr/article/mai-1968-et-le-snesup-souvenirs-de-militant.e.s>.

107 Au sens large que le terme a revêtu en mai-juin.

108 A.O. *Bulletin* n° 166 supplément, novembre 1968.

anéantis par crise financière. La deuxième a ébranlé le pouvoir et contribuer à la prise de conscience des travailleurs qui ont compris qu'une lutte révolutionnaire pouvait aboutir ».

REPRISE EN MAIN GOUVERNEMENTALE

Le 17 septembre, le BN du SNESup a renoué avec la politique de la chaise vide, brièvement abandonnée, en refusant d'être auditionné par la commission des Affaires culturelles au Sénat, où James Marangé intervient, dès lors, seul en lice. Début octobre, il décide de participer, au sein de la délégation de la FEN (et aux côtés des autres syndicats) à la commission ministérielle sur la formation des maîtres en justifiant cette volte-face par le fait que son absence ferait courir le risque de « *laisser les autres organisations accepter des compromis* » quand sa présence les contraindra « *à choisir entre l'adaptation à la politique gouvernementale et des propositions claires et cohérentes* ». Deux entrevues ont également lieu avec le directeur des enseignements supérieurs Jean Sirinelli et avec le ministre¹⁰⁹. Ce recours, sinon à la négociation, du moins à la présence sur des questions spécifiques est accompagné par une conférence de presse sur cette même question¹¹⁰. En des circonstances concernant au premier chef des questions corporatives d'intérêt majeur pour les enseignants-chercheurs, il paraît donc réintégrer donc les cadres institutionnels convenus. Mais la situation se tend de nouveau à la fin de l'année.

Le Bureau national du 23 novembre a consacré l'essentiel de ses débats à la crise monétaire et politique qui met à nu, selon lui « *l'incapacité dans laquelle se trouve le système de résoudre ses contradictions révélées notamment par le mouvement de mai-juin* ». En cette rentrée universitaire, il appelle les militants à « *concevoir leur action en fonction de l'évolution de la crise* » et à se concerter « *en vue de faire jouer aux établissements universitaires tout leur rôle de lieu de débats, d'information et d'échanges d'élaboration politique en liaison avec les travailleurs* »¹¹¹.

Dans une allocution prononcée le lendemain, le général de Gaulle annonce une politique d'économies budgétaires qui concernera, entre autres, l'équipement universitaire et le « *retour à l'ordre* », en particulier sur le front des universités. Le BN riposte le jour même, se demandant « *quels syndicats, quels partis proposeront aux travailleurs la stratégie de lutte révolutionnaire qui s'impose* » face aux menaces nouvelles. Un article d'Edgar Faure précisant les modalités envisagées des élections aux conseils prévues par la loi¹¹² suscite une nouvelle riposte. Le BN dénonce une aggravation du clivage catégoriel qui aura pour effet « *de mettre en place des notables universitaires, de hisser sur le pavois les nouveaux et anciens mandarins* », et rappelle qu'il ne conçoit d'élections que sur liste et sur programme avec répartition à la proportionnelle et qu'à la condition que soit adopté le principe de la « *responsabilité permanente des élus devant leurs mandants* », sous « *contrôle de la base* ». Et de réaffirmer qu'il

109 A.H. Ces entrevues des 17 et 30 octobre abordent respectivement la situation des personnels temporaires de l'enseignement supérieur et autres questions de carrière d'une part et, de l'autre, le problème des nominations dans les nouveaux établissements, la question des assistants non titulaires, le statut des personnels et la répression.

110 A.O. *Bulletin* n° 165, novembre 1968.

111 A.H. Communiqué du 23 novembre.

112 *Le Monde*, 29 novembre 1968.

agira chaque fois que les intérêts des étudiants et enseignants le justifieront et que le rapport des forces le permettra « *pour mettre en place des structures dépassant la loi* ». Il exemplarise le cas de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Grenoble qui s'est déclarée déterminée à procéder aux élections selon des formes qui lui contreviendraient et conclue qu'il ne saurait donner son aval à ce « *simulacre de démocratie* ». Dans une lettre adressée à Edgar Faure, le 26, et rendue publique le lendemain, il refuse également de cautionner cet autre « *simulacre* » destiné à faire croire aux enseignants que leur statut va être modifié dans le sens qu'ils souhaitent si la moindre revendication allant dans ce sens se heurte au veto du ministère des Finances et, dans l'attente d'éclaircissements, menace de proposer à la sous-commission chargée de l'étude de la formation des maîtres de l'enseignement supérieur de suspendre ses travaux. En l'absence de toute réponse, il décide, le 31 janvier, de se retirer de la commission.

Le climat se tend à nouveau dans les universités. Le BN envisage une action qui « *pourrait être la grève générale* » à dater de la fin du mois à l'annonce de la réduction de 50% des créations de postes de fonctionnaires¹¹³. Des grèves d'assistants non agrégés s'engagent à Toulouse et à Aix-en-Provence et des incidents violents impliquant tous l'extrême gauche se déroulent à Nanterre suite à la présence de cadres de chez Dassault dans un jury d'examen et, à Paris, à la Faculté des Sciences. Le secrétaire général du SNESup présent pour ne pas dire impliqué lors des incidents advenus dans cette dernière est invité à en débattre avec Edgar Faure sur les ondes d'*Europe 1*, le 29 novembre¹¹⁴. Il se refuse à désapprouver la violence, estimant qu'en « *certaines circonstances, pour faire accoucher les révolutions, les violences sont nécessaires* ». Il ajoute, « *au nom du SNESup et des militants qu'il représente ne pas être pour que des capitalistes du genre Dassault continuent à exploiter indéfiniment l'Université. Nous voulons que ce soient les universitaires avec les travailleurs qui dirigent l'Université [...]. Et peut-être à ce moment-là la violence deviendra inutile* ». « *Ce n'est ni M. Dassault ni d'ailleurs M. Herzberg qui dirigent l'Université. Pour l'instant, c'est moi* », rétorque Edgar Faure. Cet entretien et le compte rendu qu'en fait *Le Monde* suscitent une lettre ouverte dans laquelle Garcin, Odent, Laperrousaz, Monteux, Innocent et Pottier condamnent les violences, les provocations permanentes et les déclarations du secrétaire général du SNESup « *qui n'engagent en aucun cas l'ensemble des syndiqués* ». Chalaye, Fontaine et Herzberg rétorquent à l'occasion de la CA du 14 décembre. Ils déposent une motion condamnant les signataires de la lettre ouverte qui « *prétendent parler au nom de la majorité du syndicat* » en mettant en doute la représentativité du BN, les accusent de créer de fait « *un autre syndicat à l'intérieur du syndicat* » en en donnant plusieurs exemples et leur demandent de revenir publiquement sur leurs déclarations¹¹⁵.

Le rapport des forces se dégrade bientôt avec une extrême rapidité. Le 7 décembre est publié le décret fixant les modalités qui prévaudront pour

113 A.O. Communiqué du 3 décembre 1968.

114 A.O. Revue de presse du *Bulletin*, non numéroté.

115 A.H. Motion non soumise au vote mais publiée. Selon la motion, à Paris-biologie, la section fait entrave à une levée extraordinaire de fonds décidée par le BN, à Rouen-Lettres, elle fait voter motion « *contre la dictature du BN* », à Besançon-Lettres, elle décide de l'exclusion de membres soutenant la ligne du BN [Les 3 exclus avaient occupé une salle de cours pour tenir une réunion. Cette action est condamnée par la CA]...

l'élection des conseils qui fait naturellement fi des exigences du SNESup¹¹⁶. Le 13, un décret accorde des pouvoirs discrétionnaires aux recteurs dans les bâtiments universitaires. Le 23 janvier, une occupation du Rectorat de Paris se solde par l'expulsion de 34 étudiants de l'université et par la résiliation de leurs sursis en suscitant de vives protestations qui débouchent, le 27 février, sur une journée d'action contre la répression ponctuée de manifestations¹¹⁷.

Les rapports entre majorité et minorité, bloqués au sein de la CA, ne peuvent être redéfinis que dans le cadre d'un congrès susceptible de modifier la donne au niveau des sections. Le reflux politique, manifeste au plan national et la proximité des élections universitaires et de la mise en place des nouvelles structures ne peuvent qu'inciter le BN à jouer cette carte qu'il vient d'utiliser contre ses challengers dans les plus brefs délais. Le 14 décembre, la CA revient sur la détérioration du rapport des forces et prend acte de l'attitude différenciée des sections syndicales vis-à-vis de la participation dans ce cadre nouveau. « *Compte tenu des possibilités ouvertes par l'existence d'un tel rapport de force [i.e. localement favorable], compte tenu du fait que les luttes qui se développent à l'occasion de chaque tentative de mise en place de nouvelles structures enrichiront l'expérience militante et permettront de mieux mettre en lumière le véritable sens de "participation", elle estime que les militants devront orienter leur action en fonction d'un double objectif : analyser et dénoncer clairement la politique gaulliste de "participation", utiliser au mieux toutes les situations locales pour mettre en évidence les contradictions de la loi et amener à un dépassement de celle-ci. Elle approuve le principe de la tenue d'un congrès extraordinaire. Elle se montre toutefois sensible aux arguments de la minorité qui estime que les enjeux du congrès interdisent de l'organiser à la sauvette et qu'il convient de se donner le temps d'un débat approfondi et de permettre à ceux qui le souhaitent de "faire leur expérience" »*¹¹⁸. La date du 28 février est finalement retenue avant que d'être reportée, un peu plus tard, au 14 mars¹¹⁹.

UN RENVERSEMENT DE MAJORITÉ : LE CONGRÈS DE MARS 1969.

La préparation du congrès donne lieu à l'élaboration de nombreuses motions ou prises de positions dont plus d'une vingtaine ont été intégrées aux dossiers du congrès publiés dans le *Bulletin* de janvier à mars 1969¹²⁰ ou conservées sous une forme ronéotée dans les archives Herszberg.

Les courants qui ont objectivement contribué à mettre en minorité la majorité sortante lors de la CA de novembre s'accordent sur le fait que le SNESup traverse une « *crise majeure* », que la tenue d'un troisième congrès en moins

116 A.H. Communiqué du secrétariat national du SNESup, 15 décembre 1968. Celui demande un maximum de 2 collègues enseignants, (50% A, 50% B), une élection sur liste avec répartition proportionnelle et sur programme. La base de ce programme doit être l'analyse de ses conceptions de la participation, le « *refus de gérer la pénurie et d'être des agents du maintien de l'ordre, la publicité et information, l'ouverture à tous de la salle des délibérations* ».

117 A.O. Motion d'action syndicale (majorité sortante), *Bulletin* n° 181, avril 1969 : « *Maintenir l'ordre ?* » La motion invite à comparer la violence dont on accuse le mouvement avec celle du pouvoir politique et les graffitis étudiants, dénoncés par d'aucuns avec la publicité, ajoutant que « *le rôle du syndicat n'est pas de porter des jugements moraux* ».

118 A.H. *Bulletin* n°173, section Nice-Lettres « *Lettre ouverte aux auteurs du dossier n° 2* » : « *Mais c'est trop tard. Il aurait fallu le faire en janvier* ».

119 A.H. Motion adoptée par la CA du 14 décembre 1968.

120 A.H. *Bulletin* n°171 à 177.

d'un an suffit, du reste, à attester, mais divergent sur ses causes. « *Les réflexions sur l'orientation du syndicat* » publiées en janvier, dites encore « *exposé des motifs* », ratifiées par 93 ex-minoritaires, s'ouvrent sur le constat d'une « *crise d'une exceptionnelle gravité* » attestée par le « *discrédit du syndicat dans l'université et auprès de l'opinion publique, la chute prévisible de ses effectifs, les divisions de sa commission administrative* » et disent vouloir éviter au syndicat « *le sort de l'UNEF* »¹²¹. Pierre Broué qui, réitère sa condamnation de « *la politique dite de participation ou de cogestion* » souligne, pour lui, qu'elle vise entre autres « *à la destruction des syndicats en tant que tels* » et met en danger le SNESup¹²². Des constats similaires s'expriment à l'échelle de sections. Alain Geismar, Jean-Louis Motchane et Anna Skakoun déplorent la démobilisation, la confusion et la démission syndicale qui règnent à la Faculté des Sciences quand la crise financière et idéologique requerrait l'offensives¹²³. La section Nancy-Lettres dénonce, pour elle, « *les deux tendances principales [...] de plus en plus sclérosées sur leurs positions, s'accusant respectivement d'"irresponsabilité" et de "trahison", dans un climat de délation et de dénonciation réciproques* » tout en refusant des se voir qualifiée de « *centriste* ». Elle souligne que le SNESup, qui n'a pas bénéficié de l'accroissement du militantisme autant que les syndicats ouvriers, connaît « *une crise du recrutement* » nonobstant des adhésions, des « *démissions témoignant d'un grave malaise* », une absence de « *militantisme intensif* », un fort absentéisme lors des réunions, une crise de prestige manifeste via la mise en cause de sa représentativité et de son sens des responsabilités et une crise de démocratie interne¹²⁴.

La majorité devenue minoritaire en novembre ne partage naturellement pas ces analyses. Elle mobilise du moins le terme de « *crise* » dans une autre acception. Dans leur « *document préparatoire au rapport d'activité* », Chalaye, Combes, Fontaine, Herszberg, Kahn, Lemerle et Ravel créditent le SNESup d'avoir su intervenir sur tous les terrains : loi d'orientation, participation gaulliste, menaces de répression, premières tentatives de mise en œuvre, réformes de structures, revendication des moyens pour l'enseignement supérieur et la recherche, dangers de la contractualisation, exigence d'un statut pour tous les enseignants, projets de formation des maitres, sauvegarde et développement des moyens de la recherche du CNRS et de l'INSERM, financement et organisation de la recherche dans les universités. Ils portent également à son crédit « *une démocratisation réelle de la pratique syndicale à partir d'une orientation et d'une stratégie préalablement définie [par les congrès de 1966 et 1967]* » ayant permis « *aux sections de définir et d'organiser elles même les actions concrètes en fonctions des situations concrètes et des forces militantes en présence* »¹²⁵. Il en découle que la « *crise* » advenue [en novembre] au sein de la majorité de la

121 AH. *Bulletin* n°171, Réflexions sur l'orientation du syndicat, « Pour un grand syndicat indépendant et démocratique ».

122 AH. *Bulletin* n°171, Pierre Broué : « pour une orientation unitaire et syndical ».

123 A.H. *Bulletin* n°176 : Geismar, Motchane, Skakoun, « Ici et maintenant ». Ils présentent « les acquis de l'Institut d'anglais » comme un contre-exemple aux pratiques syndicales contestées : « dirigé depuis mai par une AG enseignants, étudiants, personnels qui contrôle l'action du conseil paritaire qui en est l'expression permanente. Les AG sont fréquentées par 4000 personnes, la section syndicale réunit 80% de ses effectifs ».

124 A.H. texte présenté par la section de Nancy-Lettres, texte ronéoté.

125 AH. *Bulletin* n°173, « un pas en avant ou quatre pas en arrière, le sens d'un congrès ». Cf. également rapport d'activité, *Bulletin* n°177.

CA ne justifie pas à elle seule la tenue d'un congrès. « *Ce qui la justifie, c'est la nécessité de déterminer la position et plus encore la pratique du syndicat face à la participation. L'enjeu est d'importance : séparer grâce à la politique de participation les réformistes des révolutionnaires pour empêcher ces derniers de mettre en œuvre leurs projets globaux, tel est l'objectif d'Edgar Faure* ». Leur programme, précisé quelques semaines plus tard, s'organise autour de trois questions constituant autant de lignes de front : la loi d'orientation, le statut des enseignants des universités et l'exigence d'un corps unique et la situation sociopolitique de l'Université et sa fonction critique¹²⁶.

Le groupe parlementaire UDR a tenu des journées d'étude dans la semaine ayant précédé le congrès. Alain Peyrefitte a présenté là un rapport sur la loi d'orientation, reproduit dans *La Nation* du 10 mars. « *La loi d'orientation existe, déclare-t-il. Elle a été votée somptueusement. Elle porte déjà ses fruits. La rentrée s'est faite. Les explosions attendues [par ses adversaires] ne se sont pas produites [...]. Malgré leur décision de boycott, le pourcentage [de votants] s'est maintenu autour de 56% c'est à dire à peu près le quorum, avec une victoire des modérés : 65% contre 25 à 30% pour les listes communistes UNEF-Renouveau, proportion voisine chez les enseignants. Les contestataires ne sont pas suivis par la masse dont ils sont isolés. Les enragés ne donnent plus la rage¹²⁷. Le pari est gagné* ». Alain Peyrefitte souligne toutefois que l'agitation continue à Censier, la Sorbonne, Vincennes et surtout Nanterre et déplore « *des faux semblants dans la mise en œuvre de la loi : il arrive que les réflexes défensifs pèsent plus que les idées neuves* ». Constatant « *l'absence de débouchés autres que l'enseignement dans les facultés de Lettres et, secondairement, de Sciences* », il déplore également l'absence de sélection et poursuit : « *Je ne vois pas comment on pourrait échapper à la nécessité d'en organiser une* », qu'il souhaite « *promotionnelle et positive* ». « *Tant que l'Université restera allergique aux notions de rentabilité et de productivité elle continuera non pas à dépenser beaucoup d'argent ce qui est souhaitable mais à gaspiller ce qui est fâcheux* ».

Ce rapport, conservé dans les archives de Bernard Herzberg, est cité par Marcel-Francis Kahn dans son « *rapport sur le SNESup et la loi d'orientation* » soumis au congrès. Edgar Faure a voulu gagner du temps et endormir la crise institutionnelle et idéologique de l'Université, profiter de l'occasion pour adapter au capitalisme moderne d'un pays avancé industriellement des structures ingouvernables, inefficaces, sources de conflit et faire l'essai de la participation avant de le tenter sur le monde des entreprises, avance-t-il en substance. « *Mais la gageure était impossible à tenir dans le contexte économique et financier, avec l'opposition du monde étudiant et enseignant. On est aujourd'hui bien loin des grands principes énoncés par Edgar Faure, poursuit-il. Tout ce que la loi pouvait avoir de progressiste et de libéral s'est rétréci comme une peau de chagrin, annulé ou inversé par les décrets qui se sont succédé depuis 5 mois : pouvoir discrétionnaire des recteurs, décrets électoraux, structure centralisée des CHU, menace contre la recherche, projet de statut des enseignants : tout concourt à cloisonner, hiérarchiser, maintenir l'ordre* ». Le découpage de l'Université préfigure la régionalisation gaulliste, la seule ouverture libérale est la voie ouverte à une entrée massive des grands intérêts privés et les conseils

126 A.H. *Bulletin* n°179.

127 Il évoque l'échec des manifestations contre la révocation des sursis, le « *progrès des étudiants et enseignants vers un état d'esprit responsable, la maturation de l'opinion publique* ».

provisoires d'UER reconstituent presque partout l'appareil mandarin, ajoute-t-il. « *La montagne a accouché d'une souris* » et « *aucun des problèmes fondamentaux de l'Université n'est résolu* ». Aussi convient-il de ne pas centrer le débat syndical sur les modalités contestées d'élections mais de définir des objectifs clairs pour l'Université : dénoncer la participation en lui opposant un contrôle, avec les étudiants et les chercheurs, de toutes les formes d'organisation qu'il apparaîtra opportun de mettre en œuvre, considérer que les élus syndicaux sont révocables nonobstant le récent décret qui s'y oppose, assurer la publicité des débats et donner sa pleine importance à la question des libertés politiques et syndicales. « *La loi ne doit être tenue pour un objectif privilégié à attaquer dès lors qu'elle n'est qu'une "péripétie" qui apparaîtra à sa véritable échelle lorsque le développement des luttes et la marche souvent imprévisible des événements aura donné le recul nécessaire, conclut-il. Les vrais problèmes sont ailleurs. Si l'on pouvait résoudre la crise d'une société et la faillite d'une institution par la loi cela saurait* »¹²⁸.

Ces positions critiques se retrouvent sous des formes exacerbées dans le texte de Pierre Broué, déjà cité, dans la motion de Paris-Médecine qui refuse de « *cautionner ce simulacre de démocratie* » que représenteraient les élections, dans celles des sections qui refusent de s'impliquer dans les projets de découpage de leurs universités¹²⁹ ou de Paris-Droit ou de Vincennes qualifiant, en termes similaires, « *ceux qui accepteront d'entrer dans les conseils [de] complices de la politique d'austérité et de répression du pouvoir actuel* »¹³⁰. Parmi quelques exemples¹³¹ :

« *La définition des objectifs syndicaux face au pouvoir* » constitue le quatrième point à l'ordre du jour¹³². Dans le document préparatoire déjà cité, Challaye et ses cosignataires réaffirment l'importance de l'apport des travailleurs intellectuels pour combattre *LE* pouvoir du capital et appellent à définir une « *stratégie de lutte propre à exprimer à la fois la spécificité de la lutte dans le milieu universitaire et la réalité globale de classe* » et proposent que le SNESup, à partir de son expérience accumulée en mai, réponde à la question suivante : « *Quels syndicats, quels partis proposeront aux travailleurs la stratégie de lutte révolutionnaire qui s'impose* » ? Le congrès est invité à faire « *des choix politiques qui permettent de transformer un conflit qui se situe entre la bourgeoisie et les forces qui livrent la lutte contre elle. L'alternative que dix militants exprimaient à la veille du congrès de juillet reste à ce titre valable : ou bien le SNESup se concentre sur les problèmes propres à l'enseignement supérieur et son activité se situe alors surtout dans un cadre corporatif ou bien ce syndicat, engagé dans une perspective politique socialiste, continue d'exprimer la réalité de la solidarité entre les étudiants, les enseignants, chercheurs et les autres travailleurs pour tenter de sauvegarder la cohésion de*

128 A.H. Texte ronéoté.

129 A.H. *Bulletin* n°177 : Montpellier-Sciences ne propose aucun schéma de découpage. Nantes-Lettres refuse de participer aux commissions de découpage.

130 A.H. *Bulletin* n° 177 et 178.

131 A.H. Même positions négatives sur la loi de la part de Montpellier-Sciences, Nantes-Lettres Paris- Médecine. La motion d'orientation Orsay (Arditi, Mela, Sauvageot, Caroli) qualifie la « *cogestion* » de « *véritable compromission politique* » et invite à « *entraîner dans la lutte syndicale puissante au fur et à mesure que les échecs et les contradictions de la loi Faure deviendront plus évidents* » (*Bulletin* n°176). Position similaire dans les motion Brest-Sciences (*Bulletin* n°177) ou Lyon-Lettres qui toutefois met en cause le manque de moyens.

132 Après le rapport d'activité, le quitus financier et le syndicat et la loi d'orientation.

tous ceux qui isolément ou dans diverses organisations, syndicales ou autres, veulent poursuivre la lutte dont mai 1968 est un épisode révélateur »¹³³. Le second terme de cette alternative suppose qu'il se dote à la fois d'une plateforme universitaire et d'une plateforme extra-universitaire¹³⁴.

Le projet de motion qu'ils finalisent peu après se réclame du préambule de la motion du congrès de juillet assignant pour objectif au syndicat « *l'abolition du salariat* » c'est à dire, précise-t-il, « *la transformation révolutionnaire de la société en vue de l'instauration du socialisme* »¹³⁵, en en déduisant l'impossible distinguo entre le rôle politique et le rôle syndical du SNESup et l'absence de différence entre l'économique et le politique¹³⁶.

La condamnation par le BN de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie et des choix de la gauche parlementaire lors des élections de juin puis face à la loi Faure a accru les tensions entre les majoritaires d'alors et la minorité communiste ou assimilée, si toutefois besoin était... Du moins les polémiques se déploient-elles un temps sans qu'aucun des documents dont nous disposons ne désigne explicitement l'appartenance politique de l'adversaire dans le cadre des débats internes. Le rapport que le BN entretient avec le politique sous sa forme organique se modifie à la mi-novembre. Le 15, à la veille de la CA, il rencontre la direction du PSU¹³⁷. Sa soudaine mise en minorité vaut ensuite aux dénonciations du PCF (et plus exceptionnellement à la CGT qui lui est alors associée) de devenir ouvertes dans ses textes comme en d'autres motions¹³⁸. Là où Liot et Romier se bornent à condamner l'attitude des « *camarades du PCF* » vis-à-vis de la loi Faure « *amenés à accepter les règles du jeu social et à se faire les défenseurs du conformisme, de gauche bien entendu* »¹³⁹, le document préparatoire au rapport d'activité les accuse de « *proposer la prise en main* » du syndicat¹⁴⁰ après avoir mené pendant 10 ans « *une action strictement revendicative* », témoigné, à partir du 13 mai, de la « *volonté de canaliser le mouvement contre tout ce qui était antihiérarchique et menaçait l'ordre social* » et présenté Grenelle comme une victoire quand il s'agissait d'une capitulation. Ses signataires décrivent un PCF qui, sous le coup de sa défaite électorale et de l'intervention en Tchécoslovaquie, préconise une attitude légaliste et

133 A.H. Les sections Paris-Droit (texte ronéoté, n°12 GM) et Vincennes (*Bulletin* n°178) réaffirment pareillement leur adhésion à la ligne syndicale de juillet.

134 A.H. *Bulletin* n°173, « un pas en avant ou quatre pas en arrière, le sens d'un congrès ». Cf. également rapport d'activité, *Bulletin* n°177. *Bulletin* n°176 : Geismar, Motchane, Skakoun : « Le SNESup au service de la révolution », Benarroche, Le Bellac, Lévy-Leblond, Ventadoux : « *ni organisation politique autonome, ni syndicat de défense professionnelle, il doit être un syndicat de combat contre le système capitaliste et son institution universitaire* », texte ronéoté.

135 Cette analyse suscite une question de la part de la section Nice-Lettres : « *Que veut dire le mot révolution en 1969 ?* » (*Bulletin* n° 175).

136 A.H. *Bulletin* n°179, « *Un pas en avant, quatre ans en arrière. Deuxième partie* ». Cf. également *Bulletin* n°171, Liot et Romier, « *Pour une action permanente* » : « *Le mouvement de mai a fait éclater les distinctions traditionnelles entre action syndicale et action politique* ». *Bulletin* n°164, Alain Geismar : en mai juin : « *la politique comme le syndicalisme ont cessé pour un temps d'être des affaires de spécialistes* ».

137 A.H. *Bulletin* n°177. Chronologie.

138 A.H. *Bulletin* n° 173. La motion préparatoire au rapport d'activité dénonce « *le cloisonnement (des acteurs) imposé par la volonté du pouvoir et le couple PCF-CGT* ».

139 A.H. *Bulletin* n°171.

140 A.H. *Bulletin* n°176 : Geismar, Motchane, Skakoun jugent le débat [sur « *le sens du congrès* »] « *faussé par la tentative du PCF de conquérir la direction du SNESup* » mais estiment que ce n'est pas une raison pour ne pas mener le débat.

s'interrogent : « *Après avoir démobilisé plus de 10 millions de grévistes va-t-on en revenir aux pétitions et aux journées nationales d'action ? Allons-nous nous rallier à une politique dont l'objectif voué est d'empêcher la révolution ?* ». Ils critiquent sa stratégie dite de « *démocratie avancée* » en dénonçant plus spécifiquement ses positions relatives à la hiérarchie des salaires, concernant, en premier lieu, les cadres et ingénieurs. « *Si les militants communistes n'hésitent pas à violer la démocratie syndicale, si l'Humanité donne tant de place à leur verbiage, c'est que le SNESup a pour eux une valeur importante* », concluent-ils en ajoutant que son aspect symbolique se double d'une volonté de contrôle dans une perspective électorale. Leurs critiques (il est vrai moins développées) concernent également Annick Flanchec et Pierre Broué, accusés de « *conservatisme révolutionnaire* » caractérisé par « *une transposition schématique de la situation dans les usines [à l'Université]* »¹⁴¹. « *Dans la recherche des mots d'ordre unificateurs, ils rejoignent un certain réformisme ; dans le refus de la conciliation dans la lutte [s'agissant de « toute pratique participationniste* »], ils se présentent comme révolutionnaires »¹⁴².

La minorité devenue majoritaire formule ses propres positions dans deux textes publiés en janvier. Le « *projet de motion sur la loi d'orientation* » signé par Bois, Garcin, Innocent, Laperrousaz, Lecercle, Monteux, Odent, Pesenti, Pottier et Steinberg désapprouve les positions relatives à la loi d'orientation avancées par le BN et réaffirme, à l'encontre, que ce qu'ils préfèrent qualifier de cogestion « *représente une concession du pouvoir sous la pression des mouvements de masse de mai-juin* ». Il admet qu'elle ne constitue pas un « *changement fondamental que seul pourrait entraîner un changement de régime social et politique* » mais veut y voir « *une étape, un outil* », « *un élément non négligeable de démocratisation du fonctionnement de l'Université, une arme dont nous pouvons nous saisir* », s'agissant en particulier du recrutement ou des réformes pédagogiques. Il se réclame, à ce titre, d'une « *cogestion critique* » et, du même fait, de la participation aux élections aux conseils¹⁴³.

Les « *réflexions sur l'orientation syndicale* », déjà évoquées, déplorent, pour elles, « *l'instauration d'exclusives injustifiables dont l'actuel BN a pris l'initiative* » et ripostent aux accusations lancées contre l'ex-minorité : « *Si nous nous sommes regroupés, ce n'est pas avec le souci d'évincer un groupe au profit d'un autre mais c'est pour faire face à une orientation dangereuse, antisyndicale et c'est sur un terrain, - celui des "tendances" ¹⁴⁴- que nous n'avons pas choisi mais qui nous a été imposé lors du dernier congrès* ». Elles dénoncent l'indigence du BN¹⁴⁵ qu'un texte ultérieur qualifie d'« *incurie* »

141 A.H. *Bulletin* n° 173, « *le PCF et le SNESup* »

142 A.H. *Bulletin* n° 179, deuxième partie. Éléments pour un programme.

143 A.H. *Bulletin* n°171, projet de motion Bois, Garcin, Innocent, Laperrousaz, Lecercle, Monteux, Odent, Pesenti, Pottier, Steinberg. Dans une motion pourtant éminemment critique vis-à-vis de la loi, la section Lille-Lettres parle, pour elle, d'une « *brèche permettant de mener une action à l'intérieur de la place* » (*Bulletin* n°177, texte ronéoté°10/AJ). Nancy-Sciences constate une dégradation de la loi mais estime qu'on ne saurait rejeter les élections qui « *sont une arme* » et invite à y participer pour établir une base de combat (texte ronéoté). La motion de Marseille-Saint-Charles se prononce pour l'abrogation de la réforme Fouchet-Faure qualifiée de « *monument d'habileté à utiliser avec les plus extrêmes précautions* » mais se refuse à « *un sabotage systématique des nouvelles structures* » (*Bulletin* n°176).

144 A.H. *Bulletin* n°175. Dans le texte intitulé « *Nous les sputniks* », les signataires, tous ex-minoritaires, évoquent une « *division en quasi-tendances à la sortie du congrès de 1967* ». Selon le témoignage de Daniel Monteux, *Action syndicale* s'est créée dès les lendemains du congrès de juillet.

145 Les termes soulignés le sont dans le texte.

syndicale » en énumérant ses manifestations : projet de corps unique mené au nom d'une disparition de la hiérarchie qui fait courir le risque d'un recours accru aux contractuels, absence de bataille sur le budget, retrait de la commission de formation des maîtres, refus de s'engager dans la bataille des amendements lors de la discussion de la loi d'orientation, passivité pendant le débat à l'Assemblée nationale et absence d'intervention auprès des groupes parlementaires dès lors qu'il ne « *s'agit pas de mettre à mal les aspects les plus nocifs de la loi mais de les utiliser pour mobiliser les syndiqués* », quand pourtant « *la bataille menée par nos camarades a fait disparaître certains des points dangereux : unité de l'enseignement, convention avec le privé, pas de création d'assistants permanents, aucune analyse des problèmes posés par la restructuration des universités* ». « *Le seul problème qui intéresse Herszberg et ses amis est celui des libertés syndicales et politiques* »¹⁴⁶.

La publication du « *document préparatoire au rapport d'activité* » cosigné par Chalaye, Combes, Fontaine, Herszberg, Kahn, Lemerle et Ravel, qualifiée de « *violente diatribe anticommuniste* » par les cosignataires d'un texte intitulé : « *Nous les spoutniks* » suscite, pour elle, des appels à la mesure¹⁴⁷ et des contre-offensives¹⁴⁸. Guy Bois et ses cosignataires considèrent que les 7 signataires du document préparatoire « *invitent à franchir un nouveau pas en avant dans la voie d'un syndicalisme révolutionnaire* » qui revient à exclure de la vie syndicale tous ceux qui refusent ces choix. Ils les accusent de « *déni de démocratie* » pour avoir défendu, sans aucune concertation, l'appel au boycott formulé par l'UNEF, le projet de refonte des carrières et son « *cadre unique* » ou le lieu dévolu au congrès¹⁴⁹, rejettent « *la ligne exclusivement politique du BN* » et appellent à voter contre rapport d'activité en se réclamant, à l'encontre, d'un « *syndicalisme démocratique, efficace, dégagé du verbiage pseudo-révolutionnaire et se gardant de l'étroitesse corporatiste* » dont ils précisent là la plate-forme.

Pierre Broué et Annick Flanchec réagissent pareillement aux critiques à leur rencontre dans une motion cosignée par Fabre, Gros, Rauzy, Rochette et Trémon. Ils y dénoncent « *le dialogue de sourds des deux tendances qui s'efforcent de monopoliser l'attention des syndiqués et de leur laisser croire qu'il n'y a aujourd'hui plus de choix entre la participation baptisée cogestion aux entreprises gaullistes et les actions minoritaires sans espoirs qu'exploitent les provocations gouvernementales* » et appellent à une « *orientation syndicale et unitaire* » pour contrecarrer « *la dégénérescence et la décomposition du syndicat, sa transformation en amicale corporatiste ou en secte syndicale* »¹⁵⁰.

146 A.H. *Bulletin* n°178 : « *sept mois d'activités syndicales ..., ... de lourdes responsabilités !* », signé par Garcin et 13 autres ex-minoritaires.

147 A.H. *Bulletin* n°175, Nice-Sciences « *sur la notion de syndicat dans l'enseignement supérieur* », Clermont-Lettres « *ni rigidité, ni exclusives...* ». La motion de Toulouse-Lettres parle de torts partagés. Même volonté conciliatrice dans celle de Strasbourg-Lettres (citée in *Bulletin* n°179)

148 A.H. *Bulletin* n°175, « *la position de Rouen-Lettres* », R.Thieberger, Nice-Lettres « *lettre ouverte aux autres du dossier du congrès n°2* », Guy Bois et alii, « *avant un choix décisif, quelques points de repères* », J. Colleau et alii, « *Nous les spoutniks* ».

149 A.H. *Bulletin* n°175. Le secrétariat national aurait envisagé de tenir le congrès dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. La contre proposition de Marc Rogalski consistant à l'organiser dans les locaux de Renault à Boulogne-Billancourt en demandant une salle à la CGT, mise aux voix, est-elle un trait d'humour ? Le congrès se déroule finalement dans les locaux de la nouvelle Faculté de Médecine, rue des Saints-Pères.

150 A.H. *Bulletin* n°178.

Les choix d'orientations qui s'affrontent induisent des visions distinctes de ce que doivent être l'assise et les finalités du syndicat. La section Sorbonne-Lettres qui se dit hostile à toute scission de droit ou de fait se réclame d'un syndicat de masse qui regroupe sur une ligne démocratiquement définie le plus grand nombre d'enseignants du supérieur et invite à tel effet le congrès à se pencher sur quelques questions décisives : « *Comment empêcher que l'application de la loi ne serve à cautionner l'idéologie de la participation ? Comment faire pour que les conseils élus deviennent si c'est possible de vrais terrains de lutte contre le pouvoir gaulliste et les enseignants réactionnaires ? Quelle forme de cogestion ? Quelles formes de lutte nous permettre sans agitation brouillonne ou provocatrice ?* »¹⁵¹. La section Nancy-Lettres estime que « *l'action syndicale a nécessairement des tenants et aboutissants politiques* »¹⁵² mais définit au pareillement le syndicat comme un regroupement professionnel visant à rassembler le maximum de travailleurs d'un même secteur, à être représentatif de ces travailleurs, soit une organisation de masse sur une base économique et socio-professionnelle visant à la défense de leurs intérêts matériels et moraux.

La section Paris-Droit estime, a contrario, qu'il serait « *anormal que le SNESup, en raison même du rôle qu'il a joué dans le mouvement ne soit pas conduit à réviser en profondeur sa doctrine et ses principes* » et qu'il « *ne saurait réunir tous les enseignants. Il doit rassembler ceux qui, quel que soit leur grade, sont partisans d'une transformation radicale de l'université et de la société. L'union avec le mouvement étudiant révolutionnaire et progressiste est une règle essentielle de l'action syndicale* ». Elle réaffirme le primat des luttes ouvrières et, ajoutant qu'une fraction des intellectuels qui aspire à être partie prenante de l'œuvre révolutionnaire aspire à mettre en place des formes de lutte qui les lient organiquement à la classe ouvrière, assigne au syndicat de contribuer à cette tâche. « *Dans un premier temps le SNESup peut favoriser la constitution d'unités de base où les enseignants se retrouvent aux côtés d'étudiants, d'architectes, de journalistes, de médecins, d'ingénieurs, d'instituteurs, de professeurs du secondaire [...] pour discuter de thèmes en étroites relations avec les luttes ouvrières qui rapidement peuvent déboucher sur des actions convergentes ou communes des travailleurs mettant ainsi en place un processus de fusion organique du travail militant* »¹⁵³. La section Nice-Lettres se réclame, pour elle, d'une « *pratique à la fois syndicale et révolutionnaire* » et d'un lien avec les centrales ouvrières contre l'austérité, la répression, la participation et considère que le SNESup ne peut se définir comme une organisation de défense des intérêts communs des enseignants car tous n'ont pas les mêmes intérêts. Il doit être le lieu de rassemblement de ceux qui veulent transformer l'Université avec comme perspective la transformation globale de la société¹⁵⁴. Positions similaires développées par la section Vincennes sous la signature de Alain Badiou, Judith Miller, Denis Guedj et d'autres : « *Dans notre société,*

151 A.H. Texte ronéoté.

152 A.O. Document dactylographié. Motion de Lille-Lettres : « *il apparaît que dans les circonstances où le milieu universitaire se heurte violemment à la répression du pouvoir, le syndicat se trouve de fait jouer comme force politique proprement dite. Lorsque ce mouvement n'est pas celui de l'université seule mais celui de l'ensemble des travailleurs, partis et syndicats se trouvent sur une même ligne de combat. Sur le plan corporatif, lorsque des forces de contestation se développent contre les institutions en place, le syndicat se trouve amené à prendre à son compte la modification radicale des structures, donnant ainsi une dimension nouvelle à son action revendicative* ».

153 A.H. motion de synthèse de la section Paris-Droit, texte ronéoté, n°12 GM.

154 A.H. texte ronéoté présenté par Max Gallo, MCM/3.

l'enseignant est d'une part un travailleur salarié, d'autre part, dans la mesure où il diffuse l'idéologie de la classe dominante un agent d'exécution de cette classe dominante » : d'où une position ambiguë. Les intérêts corporatifs des différentes catégories sont souvent divergents voire contradictoires. Aussi le SNESup ne saurait-il se proposer de regrouper tous les enseignants « *pour la défense de leurs intérêts communs* ». Il ne saurait être un syndicat de défense professionnelle. « *Il doit rassembler tous les enseignants qui, quel que soit leur grade, sont partisans d'une transformation radicale de l'université et de la société* »¹⁵⁵.

Quant à François Liot et Guy Romier qui demandent « *aux gauchistes de poursuivre l'affirmation que la révolution est possible et souhaitable* », ils n'en mettent pas moins en garde le « *gauchisme* » contre « *l'illusion que le verbe révolutionnaire est une arme* » et invitent à ne pas tomber dans « *les pièges du gaullisme* »¹⁵⁶.

La section Nice-Lettres qui ajoute que « *le syndiqué de base est politiquement majeur* », estime que « *faire du syndicat une chapelle politique ou le détachement enseignement supérieur d'un parti ne correspondrait en rien à l'option de la majorité des syndiqués* » et invite en lieu et place, à expliciter nettement « *les références politiques qui sous-tendent l'action syndicale* ». L'affirmation selon laquelle « *le syndicat ne saurait être un substitut aux partis ni une courroie de transmission* » transcende les clivages et se retrouve sous diverses formes dans de nombreuses motions¹⁵⁷. Le souci de préserver (ou de reconstruire) l'unité syndicale, pareillement. La section de Dijon en appelle à ces fins comme à d'autres à une unification des luttes au sein de la FEN qui deviendrait « *une fédération d'industrie* »¹⁵⁸, celle de Marseille-Saint-Charles, à une convergence à la base (au sein du syndicat), nécessitant l'indépendance de l'organisation¹⁵⁹, celle de Poitiers, à la liberté d'action laissée aux syndiqués¹⁶⁰. La plupart préfèrent toutefois se réclamer, plus simplement, d'une démocratie syndicale bien comprise. Nancy-Lettres invite ainsi à constituer un BN de coalition où les différentes tendances seraient représentées et à adopter un programme minimum avec concessions réciproques : renoncer, par exemple, à « *faire du SNESup un comité d'action enseignants* » et accepter, en regard, d'élargir le soutien aux étudiants.

Mais à l'heure où s'ouvre le congrès, l'heure n'est guère à la conciliation.

Le congrès voit se finaliser un renversement (durable) de majorité. La motion 1 (Bois) l'emporte par 2691 voix contre 2265 à la motion 2 (Heszberg), 249 à la motion 3 (Le Flanchec) (abstention 183, nul 133, refus de vote 65, pas pris part

155 A.H. *Bulletin* n°178.

156 A.H. *Bulletin* n°171, Liot et Romier, « *pour une action permanente* ». Cf. également *Bulletin* n°176, la motion d'orientation Orsay déplore que « *l'étudiant [semble avoir] remplacé l'ouvrier dans la mythologie des intellectuels de gauche* » et tient à affirmer qu'une telle disposition sentimentale n'a rien à voir avec son combat.

157 A.H. *Bulletin* n°175 : « *ni un syndicat PC, ni un syndicat SFIO, ni un syndicat PSU* ». Section Nancy-Lettres : « *ni appendice d'un parti existant ni parti groupusculaire mais une force politique, facteur de mouvement, participant à la lutte des forces progressistes pour une société meilleure* ». Section Toulouse, « *Ne pas faire du SNESup un microparti, ne pas se confiner dans le corporatisme, ni un durcissement des tendances* », texte ronéoté, n°20 AJ.

158 A.H. texte ronéoté.

159 A.H. *Bulletin* n°176.

160 A.H. *Bulletin* n°177, section de Poitiers.

au vote : 46). Ce retournement lui vaut de se terminer dans un climat d'extrême tension¹⁶¹, contraignant à une passation de pouvoir sous contrôle d'huissier, révélant la présence au siège de nombreux invendus d'*Action* et de *l'Enragé*. La nouvelle minorité ne se présente pas à la première réunion de la CA. Georges Innocent devient secrétaire général du syndicat avec pour adjoint Guy Odent. Le bilan d'action du premier mois d'activité de la majorité nouvelle fait apparaître des liens renoués avec les autres organisations syndicales et le retour à une politique de présence (audience auprès du secrétaire général de la FEN, du directeur de cabinet du ministre et du ministre dans la semaine qui suit le congrès, puis auprès directeur des enseignements supérieurs, participation au congrès du SNES, entrevue avec le bureau SNCS, activité internationale et corporative¹⁶²). Le nouveau bureau appelle à voter non au referendum plébiscite du 27 avril en dénonçant « *une tentative de déconcentration purement technocratique des organes de l'État, tentative qui étouffe toute expression démocratique locale et régionale, une tentative d'intégration des syndicats et organisations professionnelles sous le couvert du thème corporatiste de la participation, une tentative face à la montée des luttes sociales, d'obtenir, à travers une consultation apparemment technique un nouveau blanc-seing à l'ensemble d'une politique hostile aux travailleurs et à l'expansion des investissements sociaux et universitaires* ».

La défaite de l'ancienne majorité doit sans nul doute à la conjugaison de plusieurs facteurs : la sortie de crise et la mise en œuvre de la loi qui définit de nouveaux terrains d'action, dans un contexte où la perspective de transformation du régime, sans être abandonnée, a, du moins, cessé d'être un horizon immédiat. On peut également postuler qu'il doit à un écart croissant entre le travail de terrain des sections et les proclamations flamboyantes mais quelque peu déconnectées de celui-ci de la direction nationale, écart qui ne pouvait se concrétiser qu'au sein d'un congrès.

Le bureau du SNESup se créditait, en juin, d'avoir « *pris une place capitale dans le mouvement de mai* » en désignant par là son inscription dans le Mouvement, fort des objectifs révolutionnaires qui demeurent les siens aussi longtemps que faire se peut. Mais ces postures et proclamations souvent flamboyantes pourraient bien n'avoir été que la contrepartie de sa faible emprise sur un rapport des forces qui va se dégradant, passé la manifestation de l'UNEF du 24 mai. Les déconnexions relatives entre la chronologie pertinente pour son histoire interne et celle des événements qui n'en finissent plus d'infléchir le rapport des forces avant qu'il ne se stabilise un temps, après le 30 juin, est du reste un symptôme du relatif isolement qui découle de sa faible emprise au plan national. Rapportée au mouvement social et aux négociations qu'il autorise et qui se traduisent à court terme par des acquis, il conviendrait sans doute mieux de parler d'une place originale que d'une place capitale, caractérisée par un retrait de la scène institutionnelle dont il est peu d'autres exemples sur le plan revendicatif.

L'assertion d'Antoine Prost selon laquelle « *la solidarité active du SNESup avec les étudiants lui fait acquérir une crédibilité réelle et rend aux enseignants*

161 <http://www.snesup.fr/article/mai-1968-et-le-snesup-souvenirs-de-militant.e.s>) : L'accusation de falsification des résultats avancées par Marcel-Francis Kahn et le vif rectificatif de Daniel Monteux témoignent de ce que la tension n'est pas totalement retombée cinquante ans plus tard...

162 A.O. *Bulletin* n°181, avril 1969.

comme syndicalistes l'audience qu'ils ont perdu comme professeurs »¹⁶³ invite à évaluer ce « *rôle capital* » sur un autre mode, à d'autres échelles. Des approches monographiques demeurent donc indispensables à qui voudra porter une appréciation correcte de ce que fut le rôle des sections du SNESup en mai-juin 1968 et des rapports de force internes, à l'évidence inégaux et distincts d'une faculté ou d'une ville à une autre mais seuls à même d'expliquer que ses effectifs de l'organisation aient augmenté au sortir de la crise, comme au demeurant ceux de tous les syndicats, quelles qu'aient été leurs divergences d'approches macro-politiques.

La plupart des questions soulevées en 1966 et des inquiétudes qu'elles soulevaient dans le SNESup (et chez d'autres) ont conservé une actualité dans un contexte redéfini par la mondialisation libérale, où le processus de Bologne et ses suites sont devenu la nouvelle référence, à mettre en œuvre ou à contrer. Il y a, mutatis mutandis, de fortes continuités des argumentaires concernant la concurrence, la sélection, les « *déserts intellectuels* », les risques de subordination à l'industrie, la place des grandes écoles, la définition de l'Université démocratique, la question de savoir jusqu'où l'on peut changer l'Université quand le régime perdure, avec quelles marges d'action. Avec toutefois une différence majeure. Elle tient à ce que les courants qui se confrontent et se combattent misent du moins pareillement sur une transformation prochaine du régime¹⁶⁴, condition nécessaire à la démocratisation de l'université quand force est aujourd'hui de travailler sur des objectifs à bien des égards similaires, face à une offensive néo-libérale sans commune mesure avec ses premiers balbutiements des années 1960, en étant confronté à une logique de marchandisation de l'enseignement supérieur à l'échelle internationale et sans puisse raisonnablement miser sur un renversement de perspective qui soit prochain.

BIBLIOGRAPHIE

Bruno Poucet et David Valence (dir.), *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2016. Cf. en particulier Ismail Fehrat, « *Une loi à front renversé ? La loi Faure et les syndicats enseignants (1967-1968)*, pp 123-141 ».

Antoine Prost, « *Mai 68, fin ou commencement ?* », in Michel Margairaz, Danielle Tartakowsky (dir) 1968. *Entre libération et libéralisation*. La grande bifurcation, PUR, 2010, pp 107-114.

Dominique Damamme, « *La "question étudiante"* », dans Dominique Damamme, Boris Gobille, Frédérique Matonti, Bernard Pudal (dir.), *Mai-juin 68*, Ivry-sur-Seine, Les éditions de l'Atelier, Les éditions ouvrières, 2008.

Antoine Prost, « *1968 : mort et naissance de l'université française* », *Vingtième Siècle*, revue d'histoire Année 1989 Volume 23 Numéro 1 pp. 59-70.

163 Antoine Prost, « *1968 : mort et naissance de l'université française* », *Vingtième Siècle*, revue d'histoire, 1989 Volume 23 Numéro 1 pp. 59-70.

164 La majorité nouvelle va bientôt s'inscrire dans la stratégie de programme commun de gouvernement dont les orientations en matière d'enseignement supérieur de réclament du plan Langevin Wallon.

DESVIGNES, Arnaud, « *Vers l'autonomie des universités en France. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme (1968-1984)* », thèse soutenue le 9 décembre 2016 à l'Université Paris IV.

www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2010-4.htm2010/4 (n° 233).

Mutations de la science et des universités en France depuis 1945 .

<http://www.snesup.fr/sites/default/files/asset/Mensuel-566-juin-2008.pdf>

Il conviendrait d'y adjoindre des monographies consacrées à un certain nombre d'universités ou de sections SNESup sur une durée plus longue englobant, du moins, la crise. Ainsi :

Gilbert Béréziat, « *Le Romarin, le Seringa et la Blanche Aubépine* », Mélibée, 2012 (histoire du SNESup Médecine).